

62, boulevard St Germain
75005 Paris

Le Président

Monsieur Amin Maalouf
Secrétaire perpétuel de l'Académie française
23, Quai de Conti
75006 Paris

Paris, ce 10 février 2025

Réf. : Allocution du Président Macron : « *Stratégie en faveur du français et du plurilinguisme* »

Pièces de référence disponibles en tête du site « *Réarmer l'intelligence* », avec notamment :

- 1) Communiqué de Saisine de l'Académie française par l'UNIEF, du 24 février 2013
- 2) La Croix du 22 mars 2013 : « *Mariage ; le dictionnaire de l'Académie française suivra l'usage* »
- 3) « *Appel à la Reconquête de la langue française* », Hélène Carrère d'Encausse, 5 décembre 2013.
- 4) Lettre de saisine de l'Académie française par la Cour de cassation, le 20 avril 2017
- 5) Appel du 20 novembre 2017 au Président Protecteur de l'Académie française pour qu'il engage la « *Reconnaissance du français comme la langue commune de l'Europe* ».
- 6) *Lettre Saisine « Réponse de l'Académie française à la saisine de la Cour de cassation » du 20 avril 2017.*
- 7) *Mes 11 lettres de candidature à l'Académie française*

Objet : ma candidature à la succession du fauteuil de M. Jean-Denis Bredin (F 3), en préalable à l'introduction d'une éventuelle « *Requête en déchéance* ».



Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Le choix de « *Richelieu ou la Mort !* »

Aujourd'hui, en conclusion du bilan dévastateur de votre précédent Secrétaire perpétuel, ayant abouti au véritable massacre du principe d'excellence pérenne de la langue française, voici venue l'heure de Vérité pour l'Académie française, pour le principe actif de sa raison d'être, de sa légitimité et de son autorité régalienne : en un mot pour sa survie même !

Le processus vital de l'Académie française, le plus glorieux symbole de la langue de l'Intelligence et de l'universel, est engagé ! Le défi est immense, sans précédent dans toute son histoire. Pour le

relever, la prochaine élection du 27 mars 2025 sera celle de sa dernière chance de survie. Car, par la présente, je me vois dans l'obligation de vous faire savoir que c'est à vous – et à vous seul – qu'il incombe de signifier aux Immortels qu'ils sont tous convoqués au Tribunal de ses Lettres patentes, ce 27 mars prochain, pour acter d'une manière solennelle et sans appel par leur vote : soit la *fidélité retrouvée* de l'Académie au « *Choix de Richelieu* », en élisant un candidat de rupture, voué à la « *Reconquête de la langue française* » ; soit, à l'inverse, le « *Choix de sa déchéance* » *définitive* – pleinement assumée en toute connaissance de cause – en élisant un candidat de compromission et d'asservissement aux ennemis de la langue de Molière, prêt à s'accommoder sans sourcilier de la poursuite de violation suicidaire des statuts, des valeurs pérennes et du principe vital de l'Académie de Richelieu, engagée, pour le moins depuis 2013, par Madame Carrère d'Encausse.

Quatre siècles après sa fondation « *À l'immortalité* » par Richelieu – comme « *Juge du langage, telle est l'Académie par essence et en Droit* » (Maurice Druon) –, c'est ainsi que votre illustre *Compagnie* voit aujourd'hui sa survie d'Institution souveraine de la langue française, en dernier ressort, convoquée au tribunal de la Grande histoire de France et de l'avenir de l'Intelligence dont elle est redevable, pour y répondre – de par mon offre de candidature à la succession de M. Jean-Denis Bredin – d'une pendante « *requête en déchéance* » de son autorité régaliennne et de son magistère intellectuel : pour manquements substantiels, systémiques et continus à ses obligations statutaires dont Richelieu, son auteur-fondateur, représente la figure symbolique.

Toute élection est une forme de procès

Toute élection, comme toute quête de la Vérité, est une forme de Procès. Mais, l'enjeu du 27 mars prochain sera sans précédent. Ce sera celui d'un double procès, puisqu'au-delà de ma propre candidature, j'ai décidé de porter son verdict devant le tribunal de l'histoire, de la grande histoire de France, celle des valeurs suprêmes de l'Intelligence, celle du principe actif de la langue française et de la France qui surplombent toutes les autres.

Tout Procès est une démonstration et ma 12^{ème} lettre de candidature se devait d'être l'aboutissement d'une instruction en bonne et due forme, à charge et à décharge, des états de service de l'Académie pour faire toute la Vérité sur l'accomplissement de la mission que Richelieu, au nom du Roi de France, lui a confiée pour porter à sa perfection la langue française – « *la langue du roi, par essence et en droit* » –, pour assurer son magistère intellectuel et pour en faire l'outil de « *règles certaines* » de l'intelligence nécessaire pour la rendre capable de traiter des arts et sciences, en la portant au pinacle de l'excellence et de l'universalité – « *A l'immortalité* » –, parmi le concert de toutes les peuples du monde et pour leur plus grand bien de probité.

L'inversion des valeurs : Le symbole paysan ignoré de l'Académie !

Or, aujourd'hui, le constat est général. « *On marche sur la tête* », l'éducation est une véritable machine à désapprendre ; le monde de l'esprit, de la morale et de la politique tourne à l'envers : « *Le monde est fou* » ! L'inversion des valeurs est totale et le symbole suprême de cette folie d'inversion des points cardinaux de l'intelligence est illustré par ce « *bon sens paysan* » qui, à partir d'octobre 2023, a déclenché le mouvement des panneaux signalétiques des villes et villages, mis à l'envers pour nous obliger à voir l'Absurdistan de cette inversion généralisée des valeurs et du bon sens touchant tous les secteurs.



Pourtant c'était précisément la mission de l'Académie – et non pas celle des paysans – de s'insurger contre cette inversion généralisée et de donner des règles certaines à la langue française pour y remédier. Hélas, l'Académie n'a apporté aucune réponse à cette folie. Pire, elle a refusé ma candidature, la seule vouée à la « *Reconquête de la langue française* » en réponse à l'appel du 5 décembre 2013 lancé par Madame Hélène Carrère d'Encausse, et même mon offre répétée de contribution stratégique bénévole. Elle n'a même pas fait entendre qu'elle m'avait entendu ! Depuis 2014, il y a juste 10 ans, elle n'a cessé d'opposer une non-réponse sans faille à mes encouragements à agir et à mes avertissements, pourtant clairs, ce qui est un motif de cassation.

L'universelle inversion des valeurs ! Cette évidence flagrante que le bon sens paysan proclame haut et fort, l'Académie, elle, dans toute la superbe de son aveuglement, ne veut toujours pas la voir ! La « *preuve par l'absurde* » la plus flagrante de la haute trahison de sa mission essentielle par l'Académie nous est donnée par cette image symbolique d'inversion des noms de villes et des villages par nos paysans qui ont compris ce que l'Académie – toute drapée dans sa posture régaliennne – s'obstine à ne pas vouloir admettre, en dépit de l'évidence, de tous mes efforts, depuis dix ans, et de ce que le *bon sens* paysan a désespérément démontré, comme un appel « *au secours* » envoyé à votre adresse. Mais l'Académie est restée sourde et aveugle à ces appels comme au mien : « *Je l'ai mis en état de tout voir et de ne rien croire* » (Tartuffe) !

De la saisine de l'Académie à la mise en cause de sa déchéance

En effet, cet appel à la Vérité de la langue que les paysans ont lancé avec éclat en 2023, c'est dès 2013, dix ans plutôt que je l'avais initialisé, comme Président de l'UNIEF, dans ma « *saisine* » de l'Académie française (communiqué du 18 mars 2013) sur la fausse définition inversée du mot « *mariage* » imposée par le gouvernement, « *saisine* » à laquelle l'Académie avait d'ailleurs répondu par une fin de non-recevoir actée par la presse !

Mes 12 lettres de candidature attestent, étape après étape, du véritable « *chemin de croix* » de ma démarche de salut public, hypocritement « *ignorée* » par les marchands du temple. Ce mutisme de l'Académie sur le point le plus vital pour la France – une France sans tête, en état de mort cérébrale ! – n'est plus tolérable. Il ne peut plus durer et voilà pourquoi je me suis vu dans l'obligation de décider de porter devant le tribunal de l'histoire, la cause de la « *déchéance* », *de facto* et *de jure*, de l'Académie française. « *Honor, onus est* » ! Au rendez-vous de sa conscience du 27 mars, l'Académie doit se soumettre à ses *Lettres patentes* ou se démettre de sa charge !

Voici donc, ci-dessous, l'exposé démonstratif de ma 12^{ème} lettre à l'Académie qui, pour la première fois de son histoire, lui adresse un message de « *candidature-réquisitoire* » introductif à une pendante mise en cause de sa « *déchéance* » devant conduire à une issue heureuse, je l'espère, si elle s'acquitte de sa charge par son « *Choix de Richelieu* » et non par le « *Choix des Tyrans à bonnet rouge* » du dictionnaire, dont Victor Hugo s'est fait l'émule et qui sont ces maîtres de l'inversion des valeurs et du langage actuel, dénoncés au Tribunal de l'histoire par l'académicien Jean-François La Harpe, dès 1794, deux siècles avant George Orwell !

Après vous avoir donné la cinglante « *preuve par l'absurde* » de nos paysans, si je dois encore développer l'exposé des motifs de ma candidature-réquisitoire se devant d'être complet, c'est qu'au terme de dix ans de candidature à la « *Reconquête de la langue Française* » et d'offre de forger les armes d'une vraie reconquête, il me faut vous faire goûter aux « *raisins de la colère* » qui me conduit à l'insupportable constat de cette mort cérébrale de l'Académie dont j'ai le regret de devoir vous donner la démonstration et la preuve : depuis l'an 2000 jusqu'à la violation la plus ignominieuse de vos statuts : la publication la plus irréfutable du symbole des symboles du reniement du « *Choix de Richelieu* » présidant à vos séances, avec la dernière mise à jour en ligne de la 9^{ème} édition du dictionnaire, d'une

fausse définition inversée du mot le plus emblématique et le plus fertile de la langue française, inchangé depuis 1694 !

C'est la révélation de l'engrenage inexorable du désarmement de l'intelligence, de la langue française et de l'Académie française, dont témoigne, au même titre que le symbole de l'inversion des panneaux signalétiques, le coup de grâce d'inversion de la 9^{ème} édition du dictionnaire de l'Académie française – tout d'ignominie, d'Absurdistan, et d'asservissement intellectuel – qui m'oblige aujourd'hui à vous mettre en face de la vérité la plus dérangeante pour vous. C'est l'obligation en conscience qui en résulte de retrouver les outils d'une vraie reconquête pour réarmer notre liberté de penser, de décider et d'agir ; c'est le devoir de faire toute la vérité sur la cause première du mal mortel de l'Académie et le moyen d'y remédier. Ce sont ces impératifs vitaux dont je dois vous faire la démonstration sans faille pour vous convaincre que, sauf à voir l'Académie rompre avec la politique actuelle, lors de la prochaine élection, par « *Le choix de Richelieu* » qu'elle doit faire contre celui des « *Tyrans à gilet rouge* », le prononcé de « *forfaiture* » et de « *déchéance* » sera le seul jugement applicable à l'Académie française, au prochain Tribunal de l'histoire, lors de l'élection du 27 mars prochain. En un mot, c'est en vue de vous permettre d'éviter cette flétrissure et cette « *déchéance* », pour que vous ne puissiez plus jamais dire, ni vous ni aucun Académicien : « *Nous ne savions pas !* »

I. L'enjeu existentiel de l'élection emblématique du 27 mars 2025

L'envoi d'un signal fort de rupture avec la politique suicidaire de Madame Hélène Carrère d'Encausse par l'élection d'un candidat répondant au critère d'éligibilité des statuts de Richelieu, tel est le tournant attendu de tous les amoureux de la langue française.

La libération de la langue française, la gloire retrouvée de l'Académie et l'Honneur de M. Jean-Denis Bredin sont l'enjeu existentiel de la prochaine élection au fauteuil F3 de l'auteur passionné de « *L'Affaire* » (Julliard 1983), de l'infatigable défenseur des grandes causes, lui qui, « *Premier, partout et toujours* », n'a cessé de faire passer au-dessus tout la conquête de la Vérité et de la Justice, d'abord comme avocat, puis, comme académicien, avec une audace héroïque transcendant tout, au point d'oser se faire le dernier avocat de l'ultime cause de survie de l'Académie dont il a sauvé l'honneur *in extrémis* : l'affaire de la « *Querelle du masculin générique* », s'identifiant au grand combat de « *Défense de la langue française* » mené tout au long de son mandat par Madame LE Secrétaire perpétuel de l'Académie, qui est même allée jusqu'à dévoiler le plan secret de destruction de la langue française, le 5 décembre 2013, avant de sombrer dans le pire reniement de ses devoirs et des statuts de l'Académie à la fin de sa vie.

En déclarant vacant le fauteuil F3 de M. Jean-Denis Bredin, l'Académie me permet enfin de révéler ce qui était caché, de rendre témoignage à son dernier combat s'inscrivant magnifiquement dans le plan de reconquête de l'Académie engagé par M. Philippe Beaussant (Lettre de candidature 2016 au fauteuil de M. René Girard), de rendre hommage à son incroyable audace académique, sans précédent, à sa mémoire, et d'y attacher la page historique décisive qui lui revient au regard de la mission statutaire de l'Académie française. Sa Gloire académique ultime, cette dernière et grande « *Affaire* » qui a hanté la fin de sa vie académique, c'est la *Réponse de l'Académie à la Cour de cassation* dont nous avons débattu ensemble et qu'il m'a donné mandat d'écrire, en son nom, par subsidiarité, pour suppléer à la carence de l'Institution de Richelieu !

De votre pleine et entière compréhension du dernier plaidoyer de M. Jean-Denis Bredin, en « *Défense de la langue française* », pour sauver l'honneur de l'Académie française, dépend la juste appréhension de l'objet de ma candidature et de la légitimité de sa démarche, en raison de la gravité de la situation « *suicidaire* » dans laquelle s'est enfermée l'Académie, des circonstances de sa descente

aux enfers et, par voie de conséquence, de la seule manière en résultant de sauver l'Institution de Richelieu : « *Le choix de Richelieu* » quoi qu'il en coûte !

II. La descente aux enfers de l'Académie

Dès son élection à la tête de l'Académie française, première femme à ce poste, Madame LE Secrétaire perpétuel, Hélène Carrère d'Encausse, fit une excellente entrée en guerre au service de la « *Défense de la langue française* », en mettant l'Académie en ordre de bataille pour tenter de conjurer enfin la descente aux abîmes de la langue française et de ses outils d'apprentissage. Et M. Philippe Beaussant, lorsqu'il m'avait demandé de présenter ma candidature à l'Académie française, m'avait dit qu'il suffisait d'aimer la langue française pour être élu. Les actions que j'ai menées, sous son égide, pour redresser la situation, étaient basées sur ce principe.

Hélas, à l'inverse, au fil du temps, j'ai dû enchaîner les constats de carences et de violations de plus en plus graves de la mission, des statuts et des points cardinaux de l'Académie, par ceux-là même qui devraient la défendre.

La chronologie de ces tragiques désillusions doit vous permettre de comprendre au mieux à quelle dernière extrémité j'ai été conduit, au point de devoir envisager, maintenant, la « *déchéance* » de l'Académie, pour en finir une fois pour toute avec une mystification croissante devenant insupportable.

1. La déclaration de guerre initiale d'Hélène Carrère d'Encausse de l'an 2000

Dès son élection, sous l'égide de Maurice Druon, précédent Secrétaire perpétuel de l'Académie, Madame LE Secrétaire perpétuel, Hélène Carrère d'Encausse, – première femme à occuper la première fonction – mit l'Académie en ordre de bataille pour tenter de conjurer le mal.

Ce fut, le 6 avril 2000, sa déclaration panoramique unanime dénonçant l'amointrissement des filières littéraires, en ces termes :

« L'Académie française s'alarme de ce que la politique d'amenuisement des filières littéraires, depuis plus de deux décennies, soit sur le point de parvenir à éliminer presque complètement de notre enseignement la connaissance et le goût de la littérature. » (...) A tel point que la littérature et la langue, avec leurs exercices, « *semblent être devenues les ennemis à détruire.* » (...) « Et si aucun texte officiel n'a encore formellement interdit la dissertation française, tout est mis en œuvre pour en décourager la survie » (...) « L'égalitarisme idéologique renforce ainsi les inégalités, » (...) « Cette crise, il est vrai, commence en amont de l'école, avec la dégradation de la formation des maîtres eux-mêmes. » Notons l'inversion orwellienne : « *L'égalitarisme renforce l'inégalité* » !

Ce fut, le 21 mars 2002, la déclaration sur « *le rôle des genres grammaticaux en français* » condamnant « *le choix systématique et irréfléchi de formes féminisées [qui] établit au contraire, à l'intérieur même de la langue, une ségrégation qui va à l'encontre du but recherché* » ; sur le fondement légal de l'avertissement et du rapport de la commission de terminologie dont « *le gouvernement n'a pas non plus tenu compte, alors qu'aucun texte ne lui donne le pouvoir de modifier de sa seule autorité le vocabulaire et la grammaire du français* ».

Voilà une belle déclaration initiale d'autorité et d'indépendance de l'Académie vis-à-vis du gouvernement !

2. La saisine de l'Action française sur le mot « *Mariage* » (2013)

En me basant sur la déclaration unanime du 21 mars 2002, stipulant que le gouvernement n'a pas autorité pour modifier le vocabulaire et la grammaire du français, dans notre communiqué de l'UNIEF du 18 mars 2013, j'avais fait une saisine de l'Académie « *juge de la langue par essence et en*

droit » (Maurice Druon) pour lui demander de s'opposer à la fausse définition du « *mariage* » donnée dans l'article 1 de la proposition de loi Taubira qui violait la définition officielle de son dictionnaire et par là même de l'article 2 de la Constitution, ce qui la rendait anticonstitutionnelle.

Par son ultime refus de se soumettre à la juridiction suprême de l'Académie – qui refusa de faire l'acte d'autorité s'imposant que je lui demandais – le Gouvernement imposera cette fausse définition du mot « *mariage* » qui, pour la première fois de l'histoire de France, pendant six mois, fera descendre dans la rue une déferlante de manifestations de Français, mobilisés pour la défense d'une juste définition d'un mot qu'ils estimaient fixée à *l'Immortalité* dans le *Dictionnaire de l'Académie*.

Ce fut un rendez-vous manqué avec l'Histoire, le Droit et les Français, sur le respect dû à l'autorité de la juridiction suprême de l'Académie en matière de langue ; un article de presse ayant même conclu que la mission de l'Académie serait *d'enregistrer un mésusage* de la loi et non pas de *défendre le bon usage de la langue*¹ !

3. L'appel de Madame Hélène Carrère d'Encausse à faire de 2014 l'année de la « Reconquête de la langue française » (5 déc 2013)

C'est alors que, dans l'élan de ma saisine du 18 mars 2013, ayant relevé l'anticonstitutionnalité du mot mariage de la loi Taubira, Madame Hélène Carrère d'Encausse, dans la séance publique annuelle de l'Académie du 5 décembre de l'Académie – perçue comme le dernier rempart de tous les Français désespérant de voir leur langue ainsi dégradée – lança son Appel solennel au Président-protecteur de l'Académie « *pour lui demander solennellement de faire de l'année qui vient [2014] l'année de la reconquête de la langue française* ».

Elle y affirme que « *Notre langue rayonne certes sur tous les continents, plus de trois cents millions d'hommes la parlent, mais son destin dans notre pays désespère nos compatriotes qui chaque jour en appellent à l'Académie. La langue française est triplement menacée, disent-ils, par la langue anglaise qui insidieusement la dévore de l'intérieur ; par nos élites qui en font un usage affligeant, enfin et surtout menacée d'être ignorée par les nouvelles générations à qui l'école n'apporte plus les moyens de l'apprendre. Cette déploration mérite examen.* » (...) « *Roland Barthes, qui accusait la langue française d'être oppressive, n'a pas entrevu qu'elle était en voie d'être remplacée par la novlangue dont Orwell a, dans 1984, décrit la logique : réduire le domaine de la pensée en restreignant le vocabulaire, en anesthésiant le sens des mots, en créant des mots et expressions qui oblitèrent le réel.* » « *Mais plus encore que cette réduction du savoir et des exigences dans l'enseignement du français, c'est la menace de projets en cours d'élaboration qui affole tous ceux qui ont foi en notre langue. L'idée chemine, dans le plus grand secret, de partager l'enseignement de notre langue en deux parties, l'une, obligatoire, serait consacrée à la langue française, considérée comme langue de communication, et l'autre, couvrant tout l'enseignement littéraire, ne serait que facultative. Le français réduit à n'être plus qu'un simple outil de communication, on veut espérer qu'il s'agit d'un mauvais rêve ou d'une plaisanterie, mais dans ce domaine, hélas, le pire est parfois le plus sûr.* »

Ce qui la conduit à conclure : « *Seule la volonté politique peut rendre à notre langue le respect et l'attention qui lui sont dus et du même coup son autorité et son influence ici et dans le monde. C'est donc vers le chef de l'État, son protecteur depuis le règne de Louis XIV, que l'Académie se tourne pour lui demander solennellement de faire de l'année qui vient l'année de la reconquête de la langue française, et d'abord au sein de l'école qui la porte et la transmet.* »

Hélas, pour la première fois de son histoire depuis Richelieu, le protecteur de l'Académie, alors François Hollande, traitant le « Juge de la langue » par le mépris, ne daignera pas répondre à ce vibrant

¹ cf. « *Mariage : l'Académie française suivra (sic) l'usage* ». *La Croix* du 22 mars 2013.

appel du Secrétaire perpétuel de l'Académie à la Reconquête de la langue française : à « *forger les armes d'une vraie reconquête de la langue française* » !

Pas un mot en réponse à l'appel historique de l'Académie française, ne lui sera adressé par son Protecteur-Président ! Le non-message en retour de celui qui venait de violer la Constitution en imposant, toujours pour la première fois de son histoire, la Constitution en imposant une fausse définition du mot « *mariage* », au mépris de toutes les valeurs universelles, était clair : le *mutisme régalien* du Président-protecteur de l'Académie actait la « *déchéance* » de l'Académie de son « *pourvoir souverain du juge de fond et de forme* » et en dernière instance.

Dès lors, après la deuxième déchéance de l'Académie de son histoire – 1793/2013 –, après la première violation inexpiable de la langue française par le gouvernement – dans sa fausse définition inversée du mot « *mariage* », suprême « *vice d'intelligence* » violant le droit naturel universel à la non-contradiction –, hélas, au lieu de répliquer comme « *juge de la langue, par essence et en droit* » (Druon), en dernier ressort, Madame Carrère d'Encausse baissera définitivement la garde sur l'essentiel : la poursuite de l'inversion des valeurs et du langage révolutionnaire révélé par La Harpe, avant Orwell. Abandon du combat d'autant plus étonnant puisqu'elle avait fait allusion à Orwell dans son appel « *A la reconquête de la langue française* » du 5 décembre 2013, en ces termes : « *Roland Barthes, qui accusait la langue française d'être oppressive, n'a pas entrevu qu'elle était en voie d'être remplacée par la novlangue dont Orwell a, dans 1984, décrit la logique : réduire le domaine de la pensée en restreignant le vocabulaire, en anesthésiant le sens des mots, en créant des mots et expressions qui oblitèrent le réel. L'usage immodéré de mots et tournures anglais participe aussi de ce processus.* » Il est vrai que d'Orwell, elle avait retenu la réduction du domaine de la pensée et non l'inversion des valeurs : « *La liberté, c'est l'esclavage* », « *Un couple c'est une paire* ».

Bien que « *Juge de la langue, par essence et doit* », en n'imposant pas au Gouvernement le respect de l'article 2 de la Constitution, en acceptant en silence la non-réponse à son Appel, par son Protecteur, valant « *déchéance* » de fait de son « *pouvoir souverain de juge du fond et de la forme* », l'Académie française acceptait dès lors son abdication. En rompant avec sa mission statutaire, de « *Défense de la langue française* », hautement proclamée en tête de son site, elle n'avait plus désormais de raison d'être, sur l'essentiel.

Dans l'état de délabrement et de chaos intellectuel généralisé s'affichant de plus en plus en France, précisément au moment de l'Appel du 5 décembre 2013, au constat d'effondrement de la langue française et de l'école gagnant sans cesse du terrain, nul ne saurait nier que la désertion de l'Académie française valant haute trahison, sa « *déchéance* » et son *désarmement*, intervenant au plus mauvais moment, jamais le besoin d'un Etat-major de reconquête n'avait été aussi vital.

Et voilà pourquoi, devant un tel « *abandon de poste* », en réponse à l'Appel, l'académicien Philippe Beaussant, Président de la *Défense de la langue française*, me demanda de présenter ma candidature en réponse explicite à cet Appel « *À la reconquête de la langue française* » lancé verbalement par l'Académie française – Appel auquel je dois dire avec force que nul autre candidat, nulle autre personne, nulle association ou institution, etc. n'a répondu, ni par oral ni par écrit – pour lancer concrètement l'action de Reconquête déjà demandée par Maurice Schumann.

Action dont l'urgence s'imposait d'autant plus que Madame Hélène Carrère d'Encausse venait de donner un coup d'arrêt fatal à son propre appel en désarmant toute action officielle possible de l'Académie, interdite de jouer le rôle d'Etat-Major de *Défense de la langue française*, auquel l'avait prédestinée Richelieu, dans toutes ses conséquences.

III. A la reconquête de la langue française avec M. Philippe Beussant

Dès lors, c'est donc sous l'égide du Président de « *Défense de la langue française* », suppléant de fait au vide créé par de l'abandon poste de l'Académie, que s'enchaînèrent une série d'action de réarmement linguistique, répondant au discours de combat du 5 décembre 2013 « *A la reconquête de la langue française* ».

Dois-je vous rappeler que ces documents sont en possession de l'Académie et que, quoi qu'il en soit, ils sont accessibles sur mon site « *Réarmer l'intelligence* », rendant publique ma présente lettre de candidature avec ses pièces jointes.

En voici une sélection :

1. **Ma 1^{ère} lettre de candidature du 20 mai 2014**

Dans cette première lettre j'identifie la raison de ma candidature avec celle de l'appel du 5 décembre, en ces termes : *'convaincu que nous touchons à la crise de la langue et de l'Académie française la plus grave de son histoire, j'ai pris la décision de me porter candidat au siège laissé vacant à l'Académie française par la mort de M. François Jacob, en réponse faisant corps avec votre appel de salut public, du 5 décembre 2013, lancé au chef de l'Etat - ainsi convoqué au tribunal de l'histoire, comme protecteur de l'Académie depuis le règne de Louis XIV -, « pour lui demander solennellement de faire de l'année qui vient [2014] l'année de la reconquête de la langue française »'*.

J'y déplore « *L'échec crescendo de la défense de la langue française* », et j'y développe mon plan de bataille, de reconquête en donnant la racine du mal : non pas « *déclin naturel, mais guerre délibérée* », *une guerre de représentation*. J'affirme que « *La connaissance nécessaire de cette Guerre de Représentation* » et de « *La Guerre sémantique, [est la] spécificité de mon œuvre de linguiste* », et que la connaissance que j'en ai acquise est « *La condition sine qua non de la Reconquête* ». *Que mon offre de « don » au service de la Reconquête me semble satisfaire* à la lettre comme dans son esprit, à l'exhortation à agir lancée dans le discours à l'Académie que prononça M. Maurice Schumann le 30 janvier 1975, d'une totale actualité : « *Le temps n'est plus où l'Académie française régnait sur un héritage. L'attrait du français est intact, son rayonnement et son cheminement sont contrariés. Il nous faut maintenant forger pour la défense et l'illustration de la langue les armes d'une vraie reconquête.* »

Je me prévaux enfin du choix du talent de Richelieu plaidé par Marcel Jullian. Conscient de l'impérieuse audace de ma démarche, j'estime alors devoir la mettre sous la protection de la règle d'élection fixée par le cardinal de Richelieu lui-même, dès l'origine des statuts, et exigeant que « *le choix indépendant de la naissance, de la fortune et de la situation acquise, ne prenne que le talent en considération* ». Et ce talent de linguiste s'identifiant avec le besoin si bien défini par Maurice Schumann et le critère de Choix de Richelieu, devait alors nécessairement conduire à mon élection.

D'où ma conclusion du : « *En identifiant ma candidature et mon « talent » d'aiguillon, à la problématique de survie de la langue française et de l'Académie, à votre Appel à la Reconquête, à l'an 1 de son lancement et au choix de Richelieu, j'ai tenu à mettre l'illustre Compagnie devant le choix existentiel de salut public qui s'impose à elle, aujourd'hui, à la magnificence de ses statuts, et dont nous sommes tous redevables devant l'Histoire et les générations future, vous le savez, Madame : « C'est maintenant ou jamais ! »*

2. **Ma 2^{ème} lettre de candidature, du 21 janvier 2016, à l'élection du 3 mars 2016**

Dans cette nouvelle candidature, j'actualise la situation d'affaiblissement de la langue française en faisant « *le rappel de mes raisons inchangées de 2014 dont les tragiques événements intervenus depuis ne cessent de renforcer la pertinence et l'urgence, au service du projet global de reconquête de la langue française auquel vous en appelez.* »

Deux voix se portèrent sur ma candidature, celle de MM. Philippe Beaussant et Jean-Denis Bredin qui allait jouer un rôle décisif, ce qui représentait 12 % des voix.

Ce pourcentage croissant devait constituer la métrique de la reconquête interne mais, hélas, la mort de M. Philippe Beaussant, le 8 mai suivant, devait porter un rude coup d'arrêt à son plan de bataille.

3. Ma 3^{ème} lettre de candidature, du 19 octobre 2016 : sur la mise à mort de la langue française, le testament académique M. Philippe Beaussant

C'est dans cette lettre que je révèle :

a) « Le dernier message de Philippe Beaussant » car je me devais de poursuivre la voie qu'il a tracée, tant pour honorer sa mémoire que pour permettre à tous ceux qui ont foi en la langue française de poursuivre son « idée » jusqu'à la victoire !

b) La « sainte colère » des Français, devant l'inaction de l'Académie, perdant espoir de jamais voir s'inverser la course à l'abîme du « Mal français » et d'y porter remède

c) Le « complotisme » d'Etat, voilà l'ennemi de la langue française à détruire ! « On ne terrorise pas l'Académie, a fortiori par un mot qui n'existe pas ! C'est impossible ! » dit M. Philippe Beaussant. Révélée par Madame Hélène Carrère d'Encausse, « la menace de projets en cours d'élaboration qui affole tous ceux qui ont foi en notre langue. L'idée chemine, dans le plus grand secret de partager notre langue en deux parties, l'une obligatoire, serait consacrée à la langue française, considérée comme langue de communication, et l'autre couvrant tout l'enseignement littéraire, ne serait que facultative. »

d) Coup de théâtre et bipolarisation de l'Académie française. Aux yeux de notre ami, c'était bien entendu de l'Académie française, symbole suprême de la langue française, que devait partir l'impulsion du plan de Reconquête de la langue française et l'atelier nécessaire pour en forger les armes.

e) Première priorité : forger la définition du mot « complotisme » pour détruire la chose.

f) Plan de bataille « A la reconquête de la langue française » ! Pour lui, c'était maintenant ou jamais : l'an 1 de la Reconquête de la langue française, c'était donc maintenant !

g) Pour réarmer l'Académie française, le nécessaire retour aux sources

Si ce n'était pas de l'Académie française que partait le signal de la Reconquête attendu de tous les Français en colère, que se cristallisait la « prise de conscience », d'où le salut pouvait-il venir ?

h) Le secret d'immortalité du français « classique » : hors de la Règle pas de salut !

Constater que le français et les chefs d'œuvre de sa littérature n'ont cessé de fasciner l'étranger est une chose, en discerner le secret une autre. Tel est le « Mal français » ! Tous les maux politiques, littéraires et scolaires se ramènent à une seule et même cause, la destruction programmée de la langue française dès l'école, et à une évidence : « l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de la langue française – langue de la transcendance du Verbe, classique par excellence – sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements », le « Mal français », se réduisant dès lors au seul « Mal du français » auquel il faut porter remède de toute urgence !

Pour réarmer l'Académie française, pour accomplir le nécessaire retour aux immortelles sources du « classique », ne suffit-il pas de « conclure » en répondant à votre propre appel, du 5 décembre 2013, à la Reconquête de la langue de l'Intelligence et du Verbe par excellence ? Car, dans les terribles défis et combats qui s'annoncent, les Français n'ont jamais eu autant besoin de l'épée de l'Esprit qui, en France plus qu'ailleurs, est la parole transcendante du Verbe dont le français, latin des modernes, est le modèle suprême.

i) En conclusion.

Comment, dans ces conditions, pouvez-vous en appeler à la Reconquête de la langue française, vouée « A l'Immortalité » par Richelieu, sans penser à remettre d'abord au plus vite l'Académie française dans les Règles pour respecter la mission sans laquelle elle n'apparaîtrait aux Français que comme un décor d'illusion, de mondanité et de connivence, voire de haute trahison de la langue

française – ce qui serait un comble, au regard du symbole de Saint Georges terrassant le dragon de l’anti-Verbe frappé au pommeau de votre épée [de Secrétaire perpétuel] ?

Dès lors, il vous appartient de changer le cours de l’histoire et de rendre la vue aux « *aveugles du langage* ». Quant à moi, je tiens à votre disposition l’arsenal à forger « *les armes d’une vraie reconquête* », auquel Maurice Schumann en appelait le 30 janvier 1975.

4. Ma 4^{ème} lettre de candidature, du 8 novembre 2017

C’est du victorieux Appel solennel « *À la reconquête de la langue française* », que vous avez lancé que dépend désormais notre bien le plus précieux, celui auquel sont suspendus tous les autres et sans lequel il ne saurait y avoir d’avenir pour le Verbe et l’Esprit, encore moins pour l’Immortalité de la langue de l’Universalité et de l’Intelligence de notre Civilisation, comme nous le rappelle à point nommé Frédéric Mistral :

*Car même si, face contre terre,
Un peuple tombe en esclavage,
S’il garde sa langue, il garde la clé
Qui de ses chaînes le délivre.....*

Vaincre ou mourir ! Il est déjà très tard, mais pas trop tard, pour libérer la langue française de notre aveuglement. « **Le réveil de l’Académie française, c’est maintenant ou jamais !** »

5. Ma 5^{ème} lettre de candidature, du 8 novembre 2017 : La Renaissance ou la Mort !

Puisque ce 26 octobre 2017, vous venez, en effet, de lancer ce « *cri d’alarme²* » sans appel devant désormais s’imposer à tous ceux « *qui veulent démontrer la légitimité de leur candidature³* » : « *la langue française se trouve désormais en péril mortel, ce dont notre nation est dès aujourd’hui redevable devant les générations futures⁴.* »

« *Quant à moi, je tiens à votre disposition l’arsenal à forger "les armes d’une vraie reconquête", auquel Maurice Schumann en appelait le 30 janvier 1975* » !

6. Pétition et Appel du 20 novembre 2017 au Président Protecteur de l’Académie française pour qu’il engage la « Reconnaissance du français comme la langue commune de l’Europe ».

Le refus des derniers Présidents protecteur de l’Académie française non seulement de protéger la langue française mais même de la parler à l’étranger et de saisir l’occasion du Brexit pour tout faire pour lui redonner sa place de historique de premier plan dans les instances Européennes est la marque d’une haute trahison.

7. Ma 6^{ème} lettre de candidature, du 30 mars 2018 : « Stratégie en faveur du français et du plurilinguisme » du Président Macron. L’antidote à l’arme secrète d’aveuglement : le Manifeste aux aveugles du langage !

8. Ma 7^{ème} lettre de candidature, du 17 mai 2018 : « Car si ce n’est par vous, Madame le secrétaire perpétuel, il faudra bien que, d’une manière ou d’une autre, pour sauver « *du déni d’Académie* » leur langue en « *péril mortel* » selon vos propres mots, les Français, se réapproprient leur Académie française dévoyée, pour forger les armes d’une vraie Reconquête, telle que l’expriment, notamment, les lettres ci-jointes qui vous ont été adressées dans l’espoir de voir l’Institution de Richelieu accueillir à nouveau en son sein d’authentiques amoureux de la langue

² Déclaration de l’Académie française sur l’écriture dite « inclusive », du 26 octobre 2017.

³ « Préface Hélène Carrère d’Encausse », op. cité, p. 8.

⁴ Déclaration de l’Académie française sur l’écriture dite « inclusive », op. cité.

française, tels que Philippe Beaussant, Michel Déon et de tant d'autres de ces Immortels qui viennent de disparaître sans être remplacés, sinon par leurs antithèses ! »

9. Ma 8^{ème} lettre de candidature, du 13 janvier 2019 : « En mémoire de M. Philippe Beaussant, j'ai l'honneur de vous adresser, ci-jointe, la « Réponse de l'Académie à la Cour de cassation », du 13 janvier 2019, destinée à donner pleinement satisfaction à la demande de sa lettre du 20 avril 2017, en s'accordant au mieux : tant avec l'offre de contribution à la défense de la langue française que je vous ai faite lors de notre rencontre il y a un an, qu'avec la dédicace de votre livre que vous m'aviez faite à cette occasion. »

10. Ma 9^{ème} lettre de candidature, du 28 février 2019 : « en ce moment symbolique du « Grand débat national » dans lequel le sujet de la langue française en tant que tel est absent, comme il le fut d'ailleurs aux Présidentielles 2017, ainsi que vous l'aviez alors si justement relevé. »

11. Ma 10^{ème} lettre de candidature, du 4 novembre 2019 : « En témoignage de reconnaissance au chaleureux soutien que Madame Simone Veil apporta à ma candidature à l'Académie, en raison de ma défense de l'authentique définition du mot « mariage » en 2013, combat « grammatical » d'avenir dont elle voyait déjà clairement toutes les conséquences « anthropologiques » désormais manifestes. »

12. Ma 11^{ème} lettre de candidature, du 6 mars 2020 : « Acta est fabula ». Réponse de l'Académie française à la Cour de cassation du 13 janvier 2019 « Je conclurai en ne voyant de salut qu'en vous rappelant, à vous-même, les valeurs de gloire et d'intérêt de la France (et donc de sa langue) dont vous vous réclamiez dans la dédicace dont vous m'avez gratifié, lors de notre rencontre, ce 1^{er} février 2018 de tous les espoirs : « Pour Monsieur Arnaud-Aaron Upinsky, ce temps de gloire d'une vision de la politique étrangère française où l'intérêt de la France guidait les choix et les comportements. En très attentif souvenir ».

13. Réponse du 13 janvier 2019, à la saisine de la Cour de cassation du 20 avril 2017

C'est dans ma précédente lettre du 6 mars 2020 que j'ai fait un compte rendu de la problématique de cette saisine évoquée lors de ma rencontre du 1^{er} février 2018 avec Madame Hélène Carrère d'Encausse. En ces termes :

« **Acta est fabula** », la pièce est jouée ! Voilà l'apostrophe prémonitoire que j'avais tenu à vous lancer, lors de notre rencontre du 1^{er} février 2018, en évoquant la dernière phrase conclusive de son règne, prononcé par l'empereur d'Auguste en se regardant dans un miroir sur son lit de mort. Notre rencontre était, en effet, consacrée à la réponse que vous deviez apporter à la saisine du 20 avril 2017 du premier président de la Cour de cassation, Bertrand Louvel, demandant à l'Académie française de lui donner la solution à apporter à « la pratique la double régime du masculin et du féminin laissé au choix des intéressées » qui « n'est guère envisageable dans les relations de la Cour de cassation avec le corps judiciaire⁵. » C'était pour vous demander de vous inspirer de l'image d'Auguste, pour prendre la décision cruciale qui s'imposait en droit, et d'anticiper ainsi par la pensée le « dernier acte » de votre règne à conclure, au choix, par un bilan de désastre ou par un « temps de gloire ».

ACTE 1. « Ce jour-là, si j'avais tant tenu à dramatiser l'enjeu de notre rencontre, c'était :

1) Pour attirer votre attention sur la chance historique inouïe qu'offrait à l'Académie française la Cour de cassation, par sa saisine historique sans précédent du 20 avril 2017, la sollicitant, pour sortir d'un dilemme, de lui apporter aide et assistance de son autorité académique inscrite à l'article XXIV de ses statuts, à savoir : « La principale fonction de l'Académie sera de travailler avec tout le soin et toute la diligence possibles à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences ». Par cette saisine sans précédent, la plus haute autorité judiciaire, marquait de l'autorité suprême de son sceau d'authenticité la légitimité de la plus haute

⁵ Lettre du premier président, Bertrand Louvel, du 20 avril 2017, au Secrétaire perpétuel de l'Académie française.

autorité linguistique, héritée de Louis XIII, et la définition qu'en avait donné M. Maurice Druon : « *Juge du langage, telle est l'Académie par essence et en droit* ». Quelle revanche sur les détracteurs de l'Académie française et quelle consécration inespérée ;

2) Pour vous exhorter, une ultime fois, à assumer votre charge et votre devoir de Secrétaire perpétuel ; à engager enfin l'Académie française à remplir sa mission inscrite en tête de son site : « *La défense de la langue française* » ; à donner un coup d'arrêt au dynamitage de la phonétique, de la morphologie et de la syntaxe de la langue française, engagé sous couvert d'une prétendue féminisation de la langue française ; et, pour ce faire, à rester fidèle à la doctrine de l'Académie française, déclarant notamment, en l'espèce, que le « *choix systématique et irréfléchi de formes féminisées établit au contraire, à l'intérieur même de la langue, une ségrégation qui va à l'encontre du but recherché*⁶. » Car ce jour-là, à la triple découverte – de votre ignorance du discours de Ouagadougou du Président Macron, donné le 28 novembre 2017 ; de votre si vif attachement au masculin générique de votre titre de Secrétaire perpétuel ; de votre refus d'établir un dictionnaire francophone –, il m'apparaissait d'évidence que tout était encore possible pour sauver cette mission de défendre la langue française et de lui donner des « *règles certaines* » qui est la raison d'être de l'Académie française.

ACTE 2. C'était le rappel de cette mission d'autorité régaliennne, jugeant en dernier ressort ; de cette mission sacrée que M. Maurice Druon – vous ayant laissé son fauteuil de Secrétaire perpétuel et auquel vous devez tout – avait tenu à inscrire dans le marbre de sa note liminaire de l'édition de juillet 1995 des Statuts et règlements, pour rappeler le cap immuable de la mission – nationale et internationale – que vous deviez suivre. Ce rappel à l'ordre, il l'avait fait en ces termes sans appel : « *car c'est la mission, elle, qui est inchangée depuis l'origine : donner des règles certaines à notre langue, la maintenir en pureté, lui garder toujours capacité de traiter avec exactitude tous arts et toutes sciences, et assurer ainsi les caractères qui lui confèrent l'universalité. Il n'est guère dans le monde de corps d'État qui ait reçu pareille mission, et surtout aussi impérativement définie. Juge du langage, telle est l'Académie par essence et en droit. À l'heure où la nécessaire protection de la langue française a conduit les pouvoirs publics à prendre lois et décrets, où les tribunaux vont avoir à se tourner, pour rendre leurs arrêts, vers une source de références, à l'heure aussi où les pays des cinq continents qui ont le français en partage constituent une communauté politique dont le lien premier est la langue, il ne nous paraît pas inutile de réunir et publier les Statuts et règlements de l'Académie française, afin de les tenir à la disposition de tous ceux qui auraient à les connaître.* »

ACTE 3. Hélas, à l'inverse de cet ordre de marche, c'est une toute autre voie que vous avez suivie. Celle évoquée dans votre discours du 5 décembre 2013, « *À la Reconquête de la langue française* », dans lequel vous avez annoncé *ex abrupto* à votre auditoire, comme un mystérieux défi lancé au futur que « *dans ce domaine, hélas, le pire est parfois le plus sûr* ». Ce « *pire* » « *le plus sûr* » que vous avez effectivement choisi, c'est le parti d'avoir failli au glorieux rendez-vous avec l'histoire auquel vous avait conviée la plus haute juridiction judiciaire ; c'est celui de ne pas avoir voulu répondre à sa demande d'exercer votre mission de juge du langage, en fait et en droit, pour lui apporter l'assistance de votre autorité, protectrice et « *source de référence* » de la langue ; c'est celui d'avoir refusé d'appliquer l'article XXIV de vos statuts, à savoir, on ne le rappellera jamais assez : « *La principale fonction de l'Académie sera de travailler avec tout le soin et toute la diligence possibles à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences* ».

ACTE 4. A la place du respect de votre mission, pour donner le change sur votre déni de justice, vous avez fait « *adopte[r]* à une large majorité (sic) un rapport sur la féminisation des noms de métiers et de fonctions présenté par une commission d'étude comprenant quatre de ses membres ». Ce faux semblant de réponse à la Cour de cassation sur la question précise du « *double régime du masculin et du féminin* » qu'elle posait ; ce rapport qualifié de simple « *avis* » par Madame Dominique Bona, porte-parole du « *quarteron* » de cette commission ; et ce galimatias d'ensemble ont couvert de ridicule l'Académie. Ce rapport de diversion l'a humiliée et discréditée par son indigence d'intelligence linguistique et de connaissance grammaticale de la langue française, et, par-dessus tout, par sa mise en contradiction avec toutes les déclarations précédentes de l'Académie, elles, de surcroît « *adoptées à l'unanimité* » et non pas « *adoptée[s]* à une large majorité (sic) ». Le stricte respect par la « *Lettre de*

⁶ Déclaration du 21 mars 2002.

mission du 5 mars 2019, adressée par Monsieur le premier président Bertrand Louvel à **Madame le doyen** Catherine Brouard-Gallet⁷ », des règles de « bon usage » des titres et fonctions rappelées au premier président dans notre « Réponse de l'Académie française à la saisine du 20 avril 2017 à de la Cour de Cassation », du 13 janvier 2019, constitue de fait l'ultime camouflet sans appel pour votre autorité, conclusif d'une chance historique pour l'Académie et pour la langue française que vous avez refusé de saisir pour leur plus grand malheur.

ACTE 5. Mais il y a plus. Vous avez même refusé que je vous présente la solution idéale satisfaisant à toutes les conditions requises, tant par le respect du génie de la langue française, que par le « bon usage » et par la résolution du dilemme du double régime posé par la Cour de cassation. Autant dire que ce refus de « débat académique » porte au paroxysme de l'intolérable le « déni de justice » dont s'est rendue coupable l'Académie française et que la saisine de la Cour de cassation a mis en pleine lumière. Alors même que sa mission lui faisant obligation d'accepter le débat et d'appliquer l'article XXIV, qui selon M. Maurice Druon est assurément l'« Article essentiel qui formule la raison d'être de l'Académie, lui prescrit sa mission et fonde son autorité ». Le diagnostic qui s'impose donc pour l'Académie est bien celui d'une mort cérébrale, d'une désertion, d'une capitulation et d'un manquement total à ses devoirs plus sacrés : en un mot, il est donc celui d'une forfaiture. Comment en douter ?

« *Acta est fabula* », au vu du « dernier acte » de votre flagrant « déni de justice » à l'égard de la saisine de la Cour de cassation, la pièce est donc jouée ! Sauf à espérer, par impossible, un « miracle » qui ferait sortir l'Académie française de son aveuglement et de ses simulacres de grandeur – uniformes et épées d'apparat, mises en scène sous la « Coupole » et autres roulements de tambour de la Garde républicaine, placés sous les auspices d'un buste de l'empereur Napoléon, qui sont un véritable insulte pour l'intelligence des Français et des amoureux de la langue française –, je devrais donc m'en tenir au stricte constat conclusif d'une forfaiture accomplie par une Académie française tombée en quenouille sur la question d'une prétendue féminisation de la langue. Quelle ironie du sort ! Et pourtant, ne parvenant pas à désespérer de votre sens de la postérité et du souvenir de votre père, je conclurai en ne voyant de salut qu'en vous rappelant, à vous-même, les valeurs de gloire et d'intérêt de la France (et donc de sa langue) dont vous vous réclamiez dans la dédicace dont vous m'avez gratifié, lors de notre rencontre, ce 1^{er} février 2018 de tous les espoirs : « Pour Monsieur Arnaud-Aaron Upinsky, ce temps de gloire d'une vision de la politique étrangère française où l'intérêt de la France guidait les choix et les comportements. En très attentif souvenir ».

Comment imaginer une dédicace plus concluante et plus adaptée de Madame LE secrétaire perpétuel à la plus symbolique saisine de la plus haute autorité linguistique par la plus haute autorité judiciaire !

IV La ligne rouge de Sodome et de Gomorrhe

Ce qui est à la fin est comme ce qui est au commencement et c'est en découvrant que, contre toute règle académique et sans aucune nécessité, vous aviez mis en ligne la fausse définition du mot « mariage » qui rentrait en, conflit avec tous les points cardinaux du dictionnaire et qui violait vos statuts en tous points, en particulier sur l'obligation qui vous est donnée de faire des règles certaines, que cette lâcheté sans nom m'a porté au comble d'une colère froide mais d'autant plus féconde !

Ainsi, non contente de n'avoir pas répondu à ma saisine la rappelant à ses devoirs en 2013, non contente de s'être révélée incapable de défendre le masculin générique – principe même de l'exercice du jugement et un des fondements de la supériorité de la langue française – non contente de laisser le Président de l'Académie la traiter par le mépris, non contente de ne rien faire pour mettre en œuvre son propre appel, protecteur à la Reconquête ; non contente d'élire des personnes frappées d'illisibilité flagrante en raison de leur ignorance de la langue française, non contente de sa passivité à faire le bien, sans vergogne l'Académie se réclamant de Richelieu, se permettait de mettre en ligne une fausse définition du « mariage sodomite » – « J'appelle un chat un chat » (Art poétique de Boileau) – en contradiction avec la version papier publiée de longue date et faisant foi comme vérité !

Le pire était que sa nouvelle définition en, ligne du « mariage sodomite » aggravait l'ukase du gouvernement dont elle avait proclamé en 2002 qu'il n'avait pas autorité pour changer la langue selon

⁷ lui donnant mission de constituer un groupe de travail pour trouver répondre à la question que votre déni de justice lui avait refusé.

son bon plaisir ! Non contente de justifier l'injustifiable – en grammaire, en droit, en politique, en biologie, en morale, en tout –, je le découvrais avec tragique sentiment de mépris, vous aviez interverti la hiérarchie de la règle universelle et de l'exception gouvernementale ! et moi qui entends encore Madame LE secrétaire perpétuelle descendre les marches sous la Coupole se targuer de l'indépendance des immortels vis-à-vis des autorités royales ou républicaines !

A se vautrer ainsi dans la fange, l'Académie qui se targue d'exercer un magistère intellectuel n'a vu aucune contradiction entre son devoir de respect de l'autorité de Richelieu et sa servilité à l'égard du dictat orwellien d'un contresens grammatical absolu.

Qu'aurait pensé de vous Richelieu ? Il vous aurait expulsé de son Académie, pour incompatibilité entre l'idéal de son œuvre et la turpitude de ceux qui occupaient les locaux par connivence et non par talent.

Perdant, ce jour-là, tout le respect résiduel qui pouvait me restait à l'égard de votre deuxième Académie, je décidais que, désormais, la coupe était pleine après tant et tant de déconvenues depuis 2013.

A ce sujet, dois-je vous rappeler qu'en préalable à l'élection du 21 juin au fauteuil de M. Michel Déon (F8), j'y avais déjà justifié le motif établissant le manquement de l'Académie à sa mission de défense de la langue de Richelieu et de son juste critère d'élection des académiciens :

Dans ma lettre du 30 mars 2018, j'avais fixé la « *ligne rouge* » à ne pas franchir : « *De fait, en raison de l'agenda du 20 mars 2018 annoncé par le Président Macron comme inéluctable, l'élection du 3 mai 2018 sera la révélation mathématique du choix de l'Académie : entre la collaboration à sa propre mort et sa décision de Résurrection.* »

Cette mise en garde ayant été ignorée, dans ma lettre de candidature du 16 mai 2018, j'ai donc cru devoir tirer la conclusion qui s'imposait, en ces termes : « *Or, ce jour-là, contre toute attente, entre la Gloire d'une " Résurrection " et la Honte d'une " Collaboration à sa propre mort ", vous avez engagé l'Académie française du côté des ennemis du λόγος et de l'Immortalité de notre langue, par l'envoi au monde entier du " signal fort " de l'élection de Mme Barbara Cassin, la bien nommée : l'antithèse même de Philippe Beaussant, l'ennemie jurée de l'immortel λόγος de l'universel, et par là même de la langue française et de la langue grecque.* »

Par cette élection on ne peut plus provocatrice d'une ennemie jurée de la langue française, dans le Saint des Saints de l'Institution vouée à sa défense, l'Académie française a donc délibérément choisi de franchir la « ligne rouge » de la haute trahison de la mission la plus sacrée confiée à sa charge et dont ma lettre de candidature du 16 mai 2018 livre le verdict sans appel !

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui la ligne rouge de Sodome et Gomorrhe ayant été franchie, au mépris de Richelieu et avec une inintelligence confondante de la langue française, par surcroît, il ne restait plus qu'à vous donner une dernière chance, à l'occasion du renouvellement du fauteuil de M. Jean-Denis Bredin et, sinon, de déclarer votre « *déchéance* » actée d'évidence en bonne et due forme au regard de Richelieu, le seul qui compte vraiment !

V. Richelieu et Marianne, les 2 figures symboliques clefs de la « *Guerre de représentation* » linguistique

Monsieur le Secrétaire perpétuel, voici dix ans que j'ai proposé à l'Académie de lui apporter mon « *talent* » de linguiste en matière de « *Guerre de représentation* ». Aujourd'hui, en cette ultime « *Heure de Vérité* » pour l'Académie, il est plus que temps pour vous et pour les autres académiciens destinataires de cette lettre, de prendre pleinement conscience du genre de guerre de Représentation qui « *détruit le français de l'intérieur* » – selon les propres termes de votre prédécesseur –, son champ de bataille sémantique, ses règles du jeu grammaticales d'inversion et les forces et faiblesses des deux figures emblématiques clefs qui la surplombent (sans compter son ignorance de « *l'Art royal* », cette science linguistique totale, inconnue de vous, mais pratiquée à merveille par votre fondateur Richelieu et par Louis XIV, articulant l'Académie Française et l'Académie des Sciences, le langage des lettres, des chiffres et des symboles) : « La figure archétypale de Richelieu » et « La figure régaliennne du Bonnet Phrygien de Marianne », imprudemment révélée au grand jour par le diktat de la LDH le 26 novembre dernier.

1) A la découverte du principe actif symbolique de Vérité de la « Figure de Richelieu »

Paul Valéry parlait du « *Mystère de l'Académie* ». Comment expliquer la prodigieuse réussite de la langue française, la mystérieuse raison de sa descente aux enfers. Est-ce le déclin de la France qui a entraîné celui de notre langue ou bien est-ce l'inverse ? A l'heure de la prochaine élection décisive de l'Académie du 27 mars, le moment est venu de vous poser la question de la source de son autorité, de sa nature, de sa légitimité, de la validité de sa transmission et des conditions d'éligibilité.

1. Une autorité d'ordre symbolique

Le « *Mystère de l'Académie* » ? C'est la figure emblématique du cardinal de Richelieu qui préside à vos réunions et qui est la source de votre autorité. La politique est d'ordre symbolique.

La figure de Richelieu est le principe actif du pouvoir symbolique de l'Académie, comme la figure du Roi est le principe actif du pouvoir de Richelieu.

C'est la raison d'être de l'indispensable présence de son majestueux portrait régalien trônant dans votre petite salle des séances.

2. Le principe actif de son œuvre à chercher dans son testament politique

Quand l'Académie s'est-elle posé la question du principe actif de l'œuvre de génie de Richelieu – homme du Roi, d'Etat, homme d'Eglise, homme de Guerre, homme de lettres, grand architecte de l'« *Art royal* » –, cette œuvre de l'esprit que j'ose dire protégée par le Code de la Propriété Intellectuelle (CPI). Au-delà de ses *Lettres patentes*, c'est dans son « *Testament politique* » qu'il faut aller chercher le principe actif de l'Académie française : cette prodigieuse arme théologico-politique de conquête des esprits, basée sur cette *Quête de la Vérité* sans pareille qui est le fondement de notre Civilisation du Verbe incarné !

Car l'Institution régaliennne de génie qu'a créé Richelieu n'est pas un instrument de figuration voué à la simple défense et à l'illustration d'un « *tuyau inerte* » de transmission de l'information, mais le véritable Miracle visionnaire d'une « *magie linguistique* » sans exemple dans l'histoire lancée avec succès à la conquête du monde.

Le « *Mystère de l'Académie* » est dans sa puissance de fascination, d'entraînement et de rayonnement solaire ayant culminé avec la floraison de génies – Vaugelas, Pascal, Corneille, Molière, Racine, La Fontaine, Boileau, etc. – s'étant épanouis sous l'égide du Roi-soleil. Elle est dans son triomphe comme langue de la diplomatie, latin des modernes, langue de l'Europe,

langue de l'élégance, de la politesse et de l'intelligence certaine, à partir du traité de Rastatt, du 6 mars 1714.

La langue française – comme l'Académie, sa servante – sont indissociables de la Religion (ce que manifeste sa fête annuelle de la Saint Louis, le 25 août), de la Royauté (de ses Lettres patentes), de la construction politique de la France, de la stratégie de conquête culturelle, de la Politique, de l'art de la guerre, en un mot de la Civilisation du Verbe au service de laquelle **il** a consacré sa vie et dont chaque mot du dictionnaire rend témoignage, comme en fait foi l'édition de 1694, dont vous – les Immortels éphémères – avez progressivement inversé l'esprit jusqu'à la rupture totale de la 9^{ème} édition, par inversion orwellienne de ses points cardinaux. Quelle tragi-comédie de voir les Immortels de 2024 publier un dictionnaire « *contre l'usage* » tout en se prévalant de l'autorité de Vaugelas !

Autant dire que la défense de la langue – notamment de son dictionnaire – est indissociable de ce qui sera appelé le « *classicisme* » au XIX^{ème} siècle et de la Civilisation du Grand siècle, « *le siècle plus éclairé qui ne fut jamais* », selon Voltaire. S'attaquer à l'intégrité du dictionnaire de la langue française, vouée « *A l'immortalité* », comme l'a fait à l'extrême la 9^{ème} édition, c'est renier la mission de Richelieu et donc se vouer à la déchéance de toute légitimité. Comme dans toute œuvre d'art, l'œuvre est indissociable de l'auteur. L'académie est à l'image de Richelieu, comme la langue française est la langue du roi.

C'est dans son *Testament politique* que Richelieu nous donne son principe actif principal : « *la raison doit être la règle et la conduite d'un Etat* ». Raison directrice en tout qui est sa « *règle* » de conduite universelle, appliquée à la création de l'Académie française comme à toutes ses contributions « *au règlement de ce grand Etat* » qu'est le royaume de France.

De ce principe de « *Raison* » directrice, découle son principe actif « *moral* » que l'Académie n'a pas respecté : « *Le bien et le mal sont si différents et contraires qu'ils ne doivent pas être mis en commerce l'un avec l'autre ; ce sont des ennemis entre lesquels il ne doit se faire ni quartier ni échange* ». Mettre en commerce les deux définitions inverses du « *Mariage* » – universelle et sodomite – est donc bien le comble de la « *déraison* » (1762) au regard académique de Richelieu et, comme tel, devant s'imposer à vous d'une manière comminatoire quelle que puisse être votre allégeance personnelle au symbole orwellien du Bonnet phrygien.

Deux principes de base – Raison directrice et principe actif moral – que *Les lettres patentes* traduisent en Principe de non-contradiction et de règles certaines vouées « *A l'Immortalité* ».

3. Principe de non-contradiction et de règles certaines : « A l'immortalité ».

L'Académie française, c'est une vision, un but, un plan, et une méthode au service d'un contenu et d'une langue vouée « *A l'immortalité* », ce que les Immortels ont oublié, sauf en ce qui regarde leur vanité. Et ce but d'« *Immortalité* » est indissociable de la définition du « *bon usage* » pérenne due à Vaugelas !

Ce but se décline, s'incarne dans la mission d'absolu confiée à l'Académie de créer des outils intellectuels de certitude immuables de principe : « *La principale fonction de l'Académie sera de travailler, avec tout le soin et toute la diligence possibles, à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences.* » (Article XXIV des statuts). Ces outils fondés sur des règles certaines doivent permettre à l'Académie de remplir son obligation de composer une grammaire, une rhétorique et une poésie (XXVI).

Monsieur le Secrétaire perpétuel, consultez Ronsard, Malherbe, Corneille, Vaugelas, Molière, Boileau, et tous les autres pères fondateurs de la langue française, vous retrouverez partout le

principe actif de leur génie, ce Principe de non-contradiction et de règle certaine qui est le moteur de leur idéal de conquête de la Vérité en tout. Je me contenterais de citer ici cet extrait de la préface du Tartuffe de Molière qui fait de son non-respect la racine de l'essentiel de nos malheurs :

« *Et en effet, puisqu'on doit discourir des choses, et non pas des mots, et que la plupart des contrariétés viennent de ne se pas entendre, et d'envelopper dans un même mot des choses opposées, il ne faut qu'ôter le voile de l'équivoque, et regarder ce qu'est la comédie en soi, pour voir si elle est condamnable.* »

En se limitant à la mise à jour du dictionnaire et en s'en tenant pour quitte, les successeurs du grand Siècle ont montré qu'ils n'avaient rien compris à l'essentiel de leur mission de rendre la langue française capable de traiter les arts et les sciences. Ils n'ont pas compris que c'est d'abord la perfection des règles certaines de l'arme sémantique d'intelligence universelle qu'est la langue française, qu'ils devaient sans cesse rechercher et non le mirage des vanités et des publications littéraires éphémères : la perfection linguistique et non la séduction littéraire.

La linguistique d'abord sans se laisser détourner de leur mission par la volatilité éphémère des nouveautés, des publications littéraires et des écoles de circonstances. Ainsi elle ne sut pas jouer son rôle de boussole de certitude linguistique absolue dans la succession des vagues de la philosophie des lumières, du langage révolutionnaire, de la révolution du romantisme, etc. jusqu'à ce chaos indescriptible actuel ayant conduit à l'appel du 5 décembre 2013.

La conclusion à tirer de cette infidélité au symbole de Richelieu, à ses principes et à ses règles, constitutifs du génie et du principe fondateur de l'Académie, comme de la langue française, est simple. A l'origine du chaos actuel ayant assailli la « *Civilisation de la Vérité, de la Science et de la Certitude* », nous retrouvons donc l'« *Ignorance, l'Oubli ou le Mépris* » du principe actif ayant conduit la langue française au zénith : le respect en tout du *Principe de non-contradiction et de règles certaines* : « *A l'immortalité* ».

Le saint des saints du miracle de la langue française : c'est cette recette de probité intellectuelle – *inverse de l'équivoque des Tartuffes* – qui a conduit nos élites à concevoir les outils de la conquête de la suprématie linguistique, culturel diplomatique et politique jusqu'au traité de Versailles de 1919.

Et voilà pourquoi l'on dit désormais « *langue de Molière* » et non pas « *langue de l'Académie* ». Rien n'a manqué à la gloire de Molière, fidèle acteur de la langue du roi, Molière a manqué à la gloire de l'Académie qui s'est laissé dévorer de l'intérieur par la langue d'Orwell.

2) A la découverte du principe actif d'inversion symbolique de la « Figure de Marianne »

Tant que l'Académie française a été fidèle à son principe directeur, indissociable de la langue classique – et à cet égard il est oh combien probant de faire le constat du respect des canons linguistiques du « *classicisme* » par la « *Philosophie des lumières* » et la langue des révolutionnaires de 1789-1793 –, la langue française parviendra à maintenir sa position, sur la vitesse acquise, même après la suppression « *révolutionnaire* » de l'Académie en 1793 sous l'égide de l'académicien courtisan Chamfort ! Mais, au fur et à mesure qu'elle s'éloignera des principes essentiels de la « *Figure symbolique de Richelieu* », elle précipitera sa chute jusqu'à l'appel

désespéré, le 5 décembre 2013, de son Secrétaire perpétuel d'alors, actant la déchéance de sa souveraineté linguistique par le mutisme tartuffe de son Protecteur-président.

Dans cet Appel solennel, Madame Hélène Carrère d'Encausse a identifié la bonne voie de l'identification du mal, en voyant dans la langue anglaise dévorant la langue française de l'intérieur le mécanisme de linguistique conduisant à la remplacer par la langue d'Orwell. Hélas, elle n'était pas allée assez loin. Pour le bicentenaire de la restauration de l'Académie française de 1816, c'est à juste titre qu'elle a exhumé l'abbé Morellet, mais elle a hélas « *invisibilisé* » l'académicien Jean-François de La Harpe et, par là même, avec son lumineux discours du 31 décembre 1794 sur la « *langue révolutionnaire* » – qui fait l'inverse de ce qu'elle dit –, le principe même d'inversion de la langue française et de son symbole, qui sont le nœud de vipère sémantique dévorant toujours davantage la langue française de l'intérieur.

C'est là, trois ans après son Appel historique, la plus grande faute qu'elle ait commise, en préalable à sa non-réponse au Président de la Cour de cassation et son refus, pour le moins, de suivre mes admonestations académiques.

1. Une autorité inversée d'ordre symbolique

Le « *Mystère de l'inversion des valeurs de la langue française et de l'Académie* » ? C'est la figure emblématique de Bonnet phrygien de Marianne qui préside au dictat du Communiqué de la *Ligue des Droits de l'Homme* (LDH) du 26 novembre 2024, vous intimant l'ordre de « *rectifier d'urgence* » la *Neuvième édition du dictionnaire de l'Académie* avec arrogance, en se prévalant de son autorité symbolique, pour ordonner que les Ed. Fayard et l'Académie s'exécutent à leur seule admonestation, en ces termes : « *La langue française mérite mieux. La démocratie également. Sauf à justifier l'injustifiable et apporter ainsi sa pierre à des constructions intellectuelles et politiques particulièrement dangereuses, les éditions Fayard [et l'Académie] doivent prendre leurs responsabilités (...)* ».

La politique est d'ordre symbolique et l'autorité symbolique dont se prévaut ce diktat s'affiche bien clairement dans le communiqué de la LDH. Quelle audace !



De même que la figure de Richelieu est le principe actif du pouvoir symbolique de l'Académie, la figure du Bonnet phrygien de Marianne est le principe actif du pouvoir symbolique d'inversion de la « *langue de La Harpe-Orwell* » qui dévore la langue française de l'intérieur.

Telle est la raison d'être de l'indispensable présence de son écarlate portrait « *régalien* » trônant en tête du communiqué de la LDH et – comme l'a démontré La Harpe – présidant à l'inversion originelle des valeurs et principes de la langue française, langue du roi identifiée à la langue

orwellienne et terroriste des Droits de l'Homme – ou la mort –, c'est-à-dire à leur négation pure et simple.

2. *Le principe actif du symbole d'inversion du Bonnet Phrygien est à chercher dans l'œuvre de La Harpe*

L'apport inestimable de La Harpe, un siècle et demi avant Orwell, c'est d'avoir identifié et démasqué – en plus intelligent et plus démonstratif, grâce à la puissance du « classicisme » et de l'universalité de la langue française – le principe symbolique actif d'inversion de la « bête immonde » qui dévore la langue et le monde de l'intérieur.

Si l'Académie n'avait pas « invisibilisé » La Harpe, elle y aurait découvert, avec ses révélations linguistiques essentielles pour l'avenir de l'Intelligence, de la France et de l'humanité, comment la « langue révolutionnaire » a instauré et continue à imposer sous le diktat du Bonnet phrygien :

- Une nouvelle logique et un nouveau dictionnaire dans lesquels « *tous les mots essentiels de la langue sont aujourd'hui en sens inverse ; toutes les idées primitives sont dénaturées. Nous avons un dictionnaire nouveau dans lequel la vertu signifie le crime ; et le crime signifie la vertu. Nous avons une logique nouvelle qui peut se réduire à cette forme d'argument : Deux et deux font quatre, donc trois et deux font six, et quiconque en doute est un scélérat digne du dernier supplice.* »
- Une « *puissance purement destructrice* » de mots « *sans raison* ».
- « *Supposons que cette puissance devienne tellement prépondérante, qu'elle fasse de ce langage un devoir et une habitude à tout ce qui exerce une autorité quelconque... les uns par persuasion, les autres par crainte, tandis que tout le reste garde un silence absolu ; que doit-il en résulter ?* » ... « *Cette puissance... de l'enfer... Et ce langage... est la langue révolutionnaire.* » C'est « *ce qui n'était originellement qu'une imitation des Anglais [qui est devenu] la pépinière des destructions de la France* » ... « *cet oubli du sens commun...* » ces « *Assemblées sans police... font couvrir de leur voix quiconque raisonnerait.* »
- Une folie de « *trois cent mille bandits* » non contenue qui devient « *LA LOI* »⁸
- « *S'il faut dédaigner la folie du méchant quand il n'est pas à craindre, il faut la combattre quand elle peut devenir une force. Or, la folie de trois cent mille bandits disséminés sur toute la surface de la France est une force, si on les laisse faire. On eut été à portée de les contenir sans peine, on eût même été dispensé de les écraser, si l'on se fut tenu constamment en mesure contre eux. On céda la place, et la scélératesse extravagante, parvenue enfin à parler seule, devint LA LOI.* »
- Une « *guerre déclarée* » « *à la Raison à la morale, aux lettres et aux arts* », exigeant « *un génie de l'histoire* » à « *sa hauteur* »⁹
- Une langue de « *mots* » employés « *en sens entièrement opposé* » « *à leur vrai sens* » :
- Une « *guerre si nouvelle et si implacable* » « *au bon sens* », à la « *morale* » et à la « *liberté de penser* »¹⁰

⁸ Op. cité, p. 764.

⁹ « De la guerre déclarée par les Tyrans révolutionnaires à la Raison, à la morale, aux lettres et aux Arts. » op. cité, p. 821 et 823.

¹⁰ Idem, p. 821.

- « Mais les tyrans à bonnet rouge osent bien plus que les tyrans à couronne, et peuvent bien davantage. » « J'arrive au dernier terme de cet inimaginable bouleversement de tout ordre humain. » « Qui donc a soutenu l'honneur de notre espèce ! Osons le dire ... les femmes¹¹ »
- « Il faudra que le génie de l'histoire se place à sa hauteur. »

Monsieur le Secrétaire perpétuel, voilà ce dont l'occultation du génial La Harpe, formé à l'école de la 1^{ère} Académie française, a privé le « *Réarmement de l'intelligence* », de la langue du roi, de l'Académie française et de la France » décapitées à l'image de « *La Figure du roi* » – célébrée par le Président Macron – par la guillotine de la langue du Bonnet rouge de Marianne ! Pourtant ne reconnaissez-vous pas, dans cette logique de La Harpe, la voie initialisée par votre prédécesseur et qu'il vous appartient donc de poursuivre ?

Il faudra ajouter au travail de La Harpe, le principe actif du symbole d'inversion du Bonnet phrygien à rechercher dans la Déclaration des Droits de l'Homme acceptée par le roi Louis XVI le 5 octobre 1789, avec le Bonnet phrygien en position centrale de sa représentation iconographique. L'analyse grammaticale et logique de ces *Dix-sept Droits de l'Homme* – de ces nouvelles tables de la loi remplaçant celles des *Dix Commandements de Dieu* – permet de découvrir que cette substitution conduit à une triple inversion morale, religieuse et politique.

Désormais, la lecture grammaticale de la morale, de la religion et de la politique sera inversée à partir de trois « *mots essentiels* » : Liberté, Egalité, puis Fraternité, substitués au Beau, au Vrai, des classiques.

Et c'est le principe actif d'inversion du Bonnet phrygien, décliné politiquement dans la double trilogie du symbole, du mot intimé « *Gouvernement* » et des trois principes essentiels des Droits de l'Homme que nous retrouvons ici dans toutes les manifestations officielles de l'Etat régalien.



Il ne saurait être indifférent au linguiste, scrutateur de la *Déclaration des Droits de l'Homme*, de La Harpe et d'Orwell, de constater que la devise « *Liberté, Egalité, Fraternité* ou la mort », est commune aux trois « *Gouvernances* » suivantes : 1) La République française ; 2) Le Grand Orient de France ; 3) Les pirates, enfin, rendus célèbres par la République des *Frères de la côte* qui les ont devancés.

En suivant la marche victorieuse de la langue de La Harpe-Orwell et de sa postérité littéraire placée sous le symbole du Bonnet phrygien, nous trouvons notamment, après la victoire de la philosophie anglophile : la conquête de l'Académie par le Romantisme ; le suicide du Secrétaire perpétuel de l'Académie, Louis-Simon Auger, s'opposant au Romantisme en défenseur héroïque du « *classicisme* » – c'est-à-dire de l'Arc français académique –, se jetant dans la Seine du haut du pont des Arts, le 2 janvier 1829, avant l'entrée du premier romantique à l'Académie, Lamartine, le 5 octobre 1829 ; et, enfin la figure emblématique de Victor Hugo, celui qui, à l'école de Chamfort, s'est fait gloire de fouler aux pieds les valeurs de l'Académie, après avoir tout fait pour y entrer.

La gloire de Victor Hugo et son génie ont aveuglé l'opinion sur le rôle de destructeur linguistique de cette « *vache sacrée* » dont la phrase fétiche résume le tout d'avoir fait la « *révolution*

¹¹ Idem, p. 827, 828 et 829.

littéraire » trente ans après la *révolution politique* de 1789 : « *Je mis un bonnet rouge au vieux dictionnaire.* » Quelle prétention, quelle vulgarité, quelle petitesse révélatrices !

L'ingratitude vaniteuse de Victor Hugo est comparable, on ne le dira jamais assez, à celle de l'académicien Chamfort en appelant, au service du corrupteur Mirabeau également traître à son ordre, à la destruction de l'Académie après avoir fait sa cour à la reine Marie-Antoinette pour y être reçu. En toute inconséquence logique, il avait, d'abord, fait des pieds et des mains pour satisfaire son désir de voir sa vanité couronnée des honneurs de l'élection à l'Académie française – gardienne du trésor du classicisme –, l'académicien Victor Hugo s'en était moqué en littérature, en utilisant le symbolisme du bonnet phrygien :

« [...] *Et sur l'Académie, aïeule et douairière,
Cachant sous ses jupons les tropes effarés,
Et sur les bataillons d'alexandrins carrés,
Je fis souffler un vent révolutionnaire.
Je mis un bonnet rouge au vieux dictionnaire.* »

Il faut jeter un regard sur sa doctrine romantique déclarant les « *mots égaux* » (sic), s'attaquant aux convenances et au bon goût, prônant le mélange des genres, mais maniant avec agilité l'alexandrin et les beautés de la langue classique pour en tirer ses effets de manche, s'attaquant à toutes les règles – à fortiori « certaines » – pour s'en faire le podium de ses vanités. A l'école de la langue d'inversion révolutionnaire de La Harpe-Orwell, en séparant, la forme et le fond, le sentiment et la raison, l'air de la musique, Victor Hugo a utilisé la magnificence de la langue française pour en inverser le principe actif. En cela, autant dire que la confusion des genres de Victor Hugo et sa lutte contre le « *bon usage* » et les « convenances » dans le dictionnaire comme au théâtre et en littérature, loin de marquer un progrès, a marqué une étape décisive dans la descente aux enfers de notre langue.

3. Principe de non-discrimination : « A l'infini d'une Décivilisation ! ».

La « *Non-discrimination* » est au principe actif d'inversion symbolique de la « *Figure du Bonnet phrygien de Marianne*, ce que la « *Non-contradiction* » est au principe actif symbolique de la « *Figure de Richelieu* ».

L'Inversion de la langue de La Harpe-Orwell, c'est une vision, un but, un plan, et une méthode ; au service d'une barbarie linguistique contradictoire, d'un non-contenu, d'un système de prédation du bien au service du mal, d'une vis d'Archimède sans limite vouée « *A l'infini d'une Décivilisation* (Mot du Président de la République, 9 avril 2023) ».

Entre « *La non-discrimination* », fille d'Egalité, et « *La non-contradiction* », fille de Hiérarchie, entre la « *Figure du Bonnet phrygien de Marianne* » et « *La figure de Richelieu* », l'inversion de principe est totale, irréconciliable.

Car, considérée du point de vue linguistique comme des règles certaines du discernement, et non pas du point de vue naïvement humanitaire ou charitable d'un quidam, la non-discrimination devenue loi, tel que La Harpe l'a parfaitement expliqué, est une confusion des genres et des espaces sémantiques – comme les prétendues « *Mathématiques modernes* » – ; c'est une pure folie, une tyrannie terroriste et criminelle ennemie du genre humain, empêchant de penser de vivre et d'agir, selon les lois divines, humaines, grammaticales, du plus pur bon sens et, par-dessus tout, en ce qui concerne l'Académie, l'ennemi de la langue de Molière que sa mission lui fait obligation de combattre avec la plus grande énergie !

Pour voir à quel point d'aveuglement et de servilité intellectuel, les Français et l'Académie en sont rendus, il suffit de concentrer sur le confusionnisme et le « Tout-inversionnisme » dont témoigne la lecture de l'article 225-1 du Code pénal, à lire sous le regard « *intelligent* » de Richelieu, voire de Vaugelas, de La Fontaine, ou du Tartuffe de Molière ; en un mot de l'Arc français :

Je cite ce galimatias orwellien : « Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur qualité de lanceur d'alerte, de facilitateur ou de personne en lien avec un lanceur d'alerte au sens, respectivement, du I de l'article 6 et des 1^o et 2^o de l'article 6-1 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée.

Constitue également une discrimination toute distinction opérée entre les personnes morales sur le fondement de l'origine, du sexe, de la situation de famille, de la grossesse, de l'apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de la situation économique, apparente ou connue de son auteur, du patronyme, du lieu de résidence, de l'état de santé, de la perte d'autonomie, du handicap, des caractéristiques génétiques, des mœurs, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'âge, des opinions politiques, des activités syndicales, de la qualité de lanceur d'alerte, de facilitateur ou de personne en lien avec un lanceur d'alerte, au sens, respectivement, du I de l'article 6 et des 1^o et 2^o de l'article 6-1 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 précitée, de la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée des membres ou de certains membres de ces personnes morales. »

A y regarder clairement, que reste-il alors de ladite « Liberté d'expression », de la langue de Molière et de « L'école des femmes » ? Vive le discernement – ennemi de la non-discrimination – et vive le franc-parler : « Ce qui n'est pas clair n'est pas français » (*De l'universalité de la langue française*, Rivarol) et surtout vive le « fondement des sciences, la Grammaire qui s'impose même aux rois et les faits la main haute obéir à ses lois. » (*L'Ecole des femmes*, Molière)

Dument avertie, d'une manière certaine, grâce aux règles d'or de la langue française, l'Académie française est désormais devant un choix auquel elle ne saurait se dérober, à l'heure du choix crucial au fauteuil emblématique de Jean-Denis Bredin lors de prochaine élection du 27 mars 2025.

Le bon choix du candidat, fidèle au critère du principe actif de l'Académie – le « Principe de non-contradiction », les règles certaines et la « Figure emblématique symbolique de Richelieu » dans toutes les déclinaisons académiques de son Symbole – c'est donc maintenant ou jamais !

VI. Le choix de Richelieu ou de Marianne ?

Par l'envoi de son diktat du 26 novembre 2014, placé sous l'égide du Bonnet phrygien, la LDF vous a demandé de faire le choix entre Richelieu et Marianne. En rendant visible, par son insolence, la perte totale d'indépendance de l'Académie française, cette fierté dont elle se prévaut sans cesse, l'académie se trouve devant un dilemme. Aujourd'hui il ne s'agit plus de mots d'indépendance,

mais de preuve d'indépendance à accomplir par un acte rupture à faire entre l'un ou l'autre. Il n'y a plus de troisième voie d'équivoque possible désormais.

Car, en plaçant les définitions de son dictionnaire sous l'autorité du Bonnet phrygien, la LDF a visé au cœur de votre autorité de « *Juge de la langue, par essence et en droit* » (Druon), chargée de statuer sur « *le bon usage* » fidèle aux « *règles certaines* » de vos *Lettres patentes* héritées de Richelieu et non des principes d'inversion de la « *langue révolutionnaire* » et de son nouveau dictionnaire *dans lesquels* « *tous les mots essentiels de la langue sont aujourd'hui en sens inverse ; toutes les idées primitives sont dénaturées* » (La Harpe).

Mais le poison de l'ivraie du langage orwellien de Marianne au bonnet rouge, ne doit pas faire oublier le mystérieux principe d'excellence – « *le mystère du bon usage* » – qui a permis à la langue française de s'améliorer sans cesse « *A l'immortalité* » sous l'égide de Richelieu.

Là encore, l'Académie s'est réclamée d'une fidélité à ses principes et à sa mission tout en faisant l'inverse. Qu'on en juge par le rappel de la vraie définition du « *bon usage* » que j'ai dû renouveler à Madame Hélène Carrère d'Encausse en l'admonestant, le 13 janvier 2019, dans ma « *Réponse de l'Académie française à la saisine de la cour de cassation du 20 avril 2017.* »

En ces termes à méditer sur l'intelligence de Vaugelas, sur le « *mystère du bon usage* », sur la perfidie de l'ignorer, et sur ce qu'il en coûte de renier ainsi sa mission de défense du « *bon usage* » pour l'avenir de l'Intelligence, de notre langue et de la France :

Dans sa lettre du 6 novembre 2017, à la Cour de cassation, l'Académie se réclame donc de Vaugelas pour lequel, dit-elle, l'« usage » est « la référence suprême et le seul "maître" en matière de langue et qu'on ne peut jamais forcer » ; et elle se déclare elle-même « gardienne de l'usage ». Hélas, confondant « usage » ordinaire – multiple, anarchique, centrifuge – et « bon usage » – unique et harmonique par construction –, elle ignore totalement la signification du mot « usage » qu'en donne Vaugelas et, a fortiori, son processus historique d'excellence et d'affinage de ses règles, qui a conduit à ce suprême état de perfection justifiant de vouer la langue française « À L'IMMORTALITÉ ».

Seule la lecture attentive de Vaugelas, un des tout premiers Académiciens – élu en 1634, avant même l'institution formelle de l'Académie – permet donc de découvrir ce qu'est le « bon et bel usage ». Seule son analyse mot à mot permet de comprendre, à quel point c'est son secret de fabrication qui a fait de la langue française ce chef d'œuvre de l'Intelligence classique que le monde entier nous envie, et non une ténébreuse génération spontanée qui « évolue[rait] toute seule et l'orthographe aussi ¹²», aux dires de Mme Hélène Carrère d'Encausse !

C'est dans ses Remarques sur la langue française, de 1647, que Vaugelas décrypta les règles de la langue française – la langue du Roi, devenue langue de la République –, établies sur la base du secret « bon usage » dont il livre la nature, la définition et le mécanisme socio-politique d'invention :

- « Pour le mieux faire entendre, il est nécessaire d'expliquer ce que c'est que cet usage dont on parle tant et que tout le monde appelle le roi ou le tyran, l'arbitre ou le maître des langues ; car, si ce n'est autre chose, comme quelques-uns se l'imaginent, que la façon ordinaire de parler d'une nation dans le siège de son empire, ceux qui y sont nés et élevés n'auraient qu'à parler le langage de leurs nourrices et de leurs domestiques pour bien parler la langue de leur pays, et les provinciaux et les domestiques pour la bien savoir n'auraient aussi qu'à les imiter. Mais cette opinion choque tellement l'expérience générale qu'elle se réfute d'elle-même et je n'ai jamais

¹² Hélène Carrère d'Encausse, RTL, 15 février 2016

pu comprendre comme un des plus célèbres auteurs de notre temps a été infecté de cette erreur¹³. »

- « Il y a sans doute deux sortes d'usages, un bon et un mauvais. Le mauvais se forme du plus grand nombre de personnes qui presque en toutes choses n'est pas le meilleur, et le bon au contraire est composé non pas de la pluralité mais de l'élite des voix, et c'est véritablement celui que l'on nomme le maître des langues, celui qu'il faut suivre pour bien parler et pour bien écrire en toutes sortes de styles¹⁴ » ;
- « Voici donc comme on définit le bon usage. C'est la façon de parler de la plus saine partie de la cour conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des auteurs de son temps. Quand je dis la cour, j'y comprends les femmes comme les hommes, et plusieurs personnes de la ville où le prince réside, qui par la communication qu'elles ont avec les gens de la cour participent à sa politesse. Il est certain que la cour est comme un magasin d'où notre langue tire quantité de beaux termes pour exprimer ses pensées, et que l'éloquence de chaire, ni du barreau, n'aurait pas les grâces qu'elle demande si elle ne les empruntait presque toutes à la cour¹⁵. »
- « Il est vrai que d'ajouter à la lecture la fréquentation de la cour et des gens savants en la langue est encore tout autre chose, puisque tout le secret pour acquérir la perfection de bien écrire et de bien parler ne consiste qu'à joindre ces trois moyens¹⁶ ». « Et ce n'est que de cette conformité qui se trouve entre les [trois] que l'usage s'établit¹⁷ ».
- « Nous avons dit qu'il y a un bon et un mauvais usage, et j'ajoute que le bon se divise encore en l'usage déclaré et en l'usage douteux. Ces Remarques servent à discerner également l'un et l'autre et à s'assurer de tous les deux¹⁸. » « Au reste quand je parle de bon usage, j'entends parler aussi de bel usage ne mettant point de différence en ceci entre le bon et le beau (...). Mais mon dessein en cette œuvre est de condamner tout ce qui n'est pas du bon ou du bel usage (...). Pour moi, j'ai cru jusqu'ici que dans la vie civile et dans le commerce ordinaire du monde il n'était pas permis aux honnêtes gens de parler jamais autrement que dans le bel usage, ni aux écrivains d'écrire autrement aussi dans le bon usage (...)¹⁹. » Il ne faut pas confondre « l'usage public et le caprice des particuliers²⁰. » « Selon nous le peuple [ie. plebs et non populus] n'est le maître que du mauvais usage et le bon usage est le maître de notre langue²¹. » « Et de ce même principe, il s'ensuit encore que » « ces Messieurs qui donnent au peuple l'empire absolu du langage (...) et qui (...) ne parlent jamais de l'usage, [sont] semblables à ceux qui traiteraient de l'architecture sans parler du niveau ni de l'équerre, ou de géométrie pratique sans dire un mot de la règle ni du compas²². »

Voilà l'enseignement de Vaugelas ! À l'opposé du faux principe anarchique de « la liberté de l'usage », c'est l'explication claire et nette de ce guide du « bon et bel usage » ordonné qui, à l'école de Vaugelas, fut à la fois aiguillon, principe de sélection méthodique et matrice de ce miracle

¹³ REMARQUES sur la LANGUE FRANÇAISE, UTILES A CEUX QUI VEULENT BIEN PARLER ET BIEN ECRIRE, Claude Favre de Vaugelas, Editions IVREA, 1996, p. 9.

¹⁴ Idem, p. 10.

¹⁵ Idem, p. 10.

¹⁶ Idem, p. 11.

¹⁷ Idem, p. 10.

¹⁸ Idem, p. 14.

¹⁹ Idem, p. 19.

²⁰ Idem, p. 24.

²¹ Idem, p. 20 et 21.

²² Idem, p. 21.

historique d'intelligence que fut l'invention de la langue française, arrivée à floraison au XVIIème siècle !

Tout le principe actif de la décision à prendre pour faire « *Le choix de Richelieu ou Marianne au Bonnet rouge* » est dans une mise en contraste symbolique de l'effet visuel et donc symbolique devant résulter du choix à faire entre ces deux figures historiques archétypales : Il suffit d'imaginer de décrocher le portrait de Richelieu pour le remplacer par celui Marianne pour juger de l'effet produit !

Ce serait comme inverser les deux devises, politique et militaire, de la République – LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE, mis sur les casernes, contre DISCIPLINE, HONNEUR, PATRIE, affiché sur l'Assemblée Nationale –, imaginer l'effet produit, ce serait l'effondrement du Régime !

De même, Monsieur le Secrétaire perpétuel, imaginez-vous devant décrocher le magnifique tableau de Richelieu pour lui substituer un buste de Marianne avec son Bonnet phrygien, pour présider à vos réunions ! Imaginez l'image de vous-même qui en résulterait ! Adieu uniformes, épée d'apparat, roulements de tambours, autorité régaliennne, prestige historique, « mystère de l'Académie » et raison d'être comme de paraître !

« *Acta est fabula* » !

VII. La décision de « déchéance » et le Renaissance de l'Arc français

Monsieur le Secrétaire perpétuel, quand je vous ai entendu dire que la langue française devait réduire ses prétentions et qu'il était prématuré, pour vous de vous déclarer « *citoyen du monde* », je me suis dit que vous n'aviez rien compris au génie de la langue française, que c'est exactement l'inverse : qu'il fallait décupler les ambitions de la langue française pour qu'elle revienne à elle-même, c'est-à-dire au sommet !

Si vous êtes anéanti, c'est parce que l'Académie a laissé s'effondrer ses prétentions. C'est parce qu'elle a déserté son combat de défense de la langue française, comme langue de l'Intelligence, par excellence, latin des modernes et alternative universelle de Vérité au mondialisme orwellien anglo-saxon, alternative dont le monde « *à l'envers* » a le plus pressant besoin. C'est parce que l'Académie, concentrée sur l'inversion du sens du dictionnaire a laissé la langue française colonisée par ce « *franglais* » qui dévore ses valeurs essentielles alternatives ayant fait la gloire, la prospérité et l'honneur, de la France.

1. La nécessaire mise en débat de ma lettre au sein de l'Académie française

« *Déchéance* » ou « *Renaissance* » ? Aujourd'hui, vous *n'avez plus le choix*, c'est pour vous l'heure de vérité. Vous avez toutes les cartes en main. Désormais, vous ne pourrez plus dire « *Je ne savais pas* ». Il vous appartient de mettre en débat auprès de votre illustre assemblée les termes du défi que je vous ai exposé. M. Alain Finkielkraut a révélé qu'il n'y avait pas de débat au sein de l'Académie ; Madame Hélène Carrère d'Encausse a dit en Chine qu'il y avait autant d'Académies que d'académiciens ; M. Andreï Makine, après s'être déclaré « *classique et traditionnel* », a dit qu'il y avait autant de langues françaises que d'écrivains ; M. Jules Hoffmann, prix Nobel de médecine, que je pressais d'agir, en transposant sa connaissance des mécanismes immunitaires, de la médecine à la linguistique, en défense de la langue française, de guerre lasse a fini par se défausser, en me disant que « *je connaissais bien mieux que lui toutes ces choses et qu'il était élu à l'Académie parce qu'il était prix Nobel de médecine* » (sic) ; En 2012, enfin, c'est en tant que Secrétaire perpétuel de l'Académie française que Madame Hélène Carrère d'Encausse a osé proclamer : « *Je*

*place Gogol, Dostoïevski et Pouchkine au-dessus de tout*²³ ! » Quelle belle défense de notre langue, à la tête de l'Académie tombée en quenouille ! En voulez-vous plus pour conclure ?

Dans de telles conditions, chaotiques et cacophoniques, que signifie même le terme d'Académie française ? Peut-être diriez-vous qu'il est encore prématuré pour la déclarer « *Académie de la langue espéranto* ». A l'évidence le critère d'éligibilité à l'Académie – avoir le « talent » de linguiste suffisant –, imposé par Richelieu n'est plus respecté ! A l'évidence, désormais, à l'Académie « *la mauvaise monnaie chassant la bonne* », celle-ci est-elle encore réformable ou bien faut-il inexorablement la remplacer de l'extérieur ? C'est ce que nous saurons le 27 mars prochain au soir.

2. Une déchéance inscrite dans l'histoire de l'Académie

Sans remonter à l'anglomanie du XVIIIème, la réponse à la question du « *Choix de la déchéance* » est déjà inscrite dans la grande histoire de l'Académie, dont voici la ligne directrice récente :

1) En premier lieu c'est ma saisine de l'Académie Française, lui demandant de tout faire pour s'opposer à l'inconstitutionnalité de l'art. 1 de la loi Taubira prétendant ouvrir le mariage à son contraire, qui a ouvert la seule voie de salut possible pour échapper au piège du viol de la langue par le Gouvernement. En refusant d'accomplir son devoir et en tournant le dos à sa raison d'être de « *juge de la langue* », on ne le dira jamais assez, l'Académie a déjà acté sa 1^{ère} « déchéance » flagrante ce jour-là ;

2) En deuxième lieu, l'appel à la Reconquête par le Président-Protecteur en 2014, lancé par l'Académie tentant de changer d'échelle, le camouflet de la non-réponse du Président en ayant résulté, n'a fait que rendre visible aux yeux de tous sa perte d'autorité et d'indépendance ;

3) C'est alors M. Philippe Beaussant m'a engagé à présenter ma candidature – la seule à ce jour vouée à la Reconquête de la langue française – dans le cadre de son plan de bataille destiné à remettre l'Institution de Richelieu dans le droit chemin et au centre du jeu. Hélas sa mort prématurée donnera un coup d'arrêt à sa dynamique de salut interne à l'Académie ;

4) Prenant la relève pour pallier la défaillance de l'Académie, M. Jean-Denis Bredin prendra alors fait et cause pour la pérennité de l'Académie – il pensa même à démissionner – en me donnant mandat de subsidiarité pour faire la « *Réponse de l'Académie française à la Cour de Cassation* », sur la question du double régime de genre des titres et des fonctions opposant la chancellerie et l'ordre judiciaire. Quelle différence avait « *La querelle du Cid* » qui avait fait grand bruit ;

5) A la fin de son mandat, en abdiquant toute résistance au courant politique, pour s'identifier à la politique de collaboration imposée par le gouvernement, Madame Hélène Carrère d'Encausse, suivie par tous les Académiciens, a ouvert la voie à la dernière étape à franchir pour répondre au « *choix de Richelieu ou de Marianne* » : celui de remplacer la 2^{ème} Académie de Marianne, par une renaissance de la 1^{ère} Académie, pour se référer à ses vrais principes de « *probité* » abandonnés depuis. L'actuelle 2^{ème} Académie, a franchi une ligne rouge avec une détermination qui semble désormais sans retour. Elle a franchi le Rubicon en amplifiant d'une manière caricaturale, quasi-irréversible, sa rupture avec ses missions statutaires ; avec, comme point d'orgue cacophonique, la modification emblématique de la définition du mot « *mariage* » – imposée par le gouvernement : en violation de toute raison, de tout accord « démocratique » et du « bon usage » de la langue français pourtant protégée « en droit » par la constitution et dont l'Académie était seul juge, alors même que sa définition était encore de « *bon usage* ».

²³ Dans « Les États d'art d'Hélène Carrère d'Encausse », Point de vue, 25 au 31 janvier 2012.

3. Incontournable Renaissance de l'Arc français : de l'intérieur ou de l'extérieur de votre Académie déchuée ?

Au total, sous différentes formes, il est déjà possible de compter, pour le moins, quatre actes de « déchéances » flagrantes, signifiées tacitement ou auto-proclamées : en 2013, en 2014, en 2019 et en 2024. Par l'acceptation de mon offre de renaissance, par mon élection et par mon renouvellement d'une demande de vous rencontrer dès que possible, au vu de votre mise en ordre de bataille ou de votre déclaration d'abandon, le 27 mars sera la date de l'ultime moment de vérité sur votre choix de « Déchéance » ou de « Renaissance » de l'« Arc de triomphe français » dont l'Académie de Richelieu se doit d'être à nouveau le symbole d'excellence !

Quoi qu'il en soit, ce 27 mars sera la date historique de votre Renaissance ou de la refondation de la première académie. Car, ne vous y trompez pas, Monsieur le secrétaire perpétuel tenté par le vocable de « *citoyen du monde* ». C'est le monde entier, en plein chaos et dévasté par la déraison qui a besoin de la langue française toute de Raison ! Ce monde qui a besoin de ce Cap d'excellence français de « *règles certaines* », voulu par Richelieu pour porter la langue française au zénith de l'Intelligence universelle, et non d'une cacophonie, globale à l'image du « globish planétaire » de 1500 mots. Ce monde qui a besoin de ce que seule la probité de la langue française, rendue à elle-même grâce à vous ou au Réarmement de la 1^{ère} Académie, désarmée au nom du Bonnet phrygien : l'Intelligence, la Justice et la Liberté, la vraie de Molière et non celle de Tartuffe, en réalité et non en parole !

Ce 27 mars, aurez-vous l'audace de vaincre pour élire un nouveau membre sur 40 de votre assemblée, soit 2,5 % à peine ? Un candidat linguiste exclusivement voué à répondre et le seul à avoir répondu à votre Appel à la Reconquête de 2013, pour mettre enfin en œuvre, de l'intérieur et non de l'extérieur, cette Renaissance vitale de la langue française et sauver ainsi l'Académie française de sa déchéance, sinon inéluctable !

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

La prochaine élection du 27 mars intervient au pire moment de l'histoire de l'Académie, alors que son pronostic vital est engagé. Avec cette élection au fauteuil du dernier académicien ayant répondu à l'appel solennel de Madame Hélène Carrère d'Encausse à la « *Reconquête de la langue française* », M. Jean-Denis Bredin, voici venue l'heure de vérité pour l'Académie française. Sauf à le déjuger, elle doit en effet faire le choix décisif d'installer à sa place un digne continuateur de son combat de Reconquête de la langue française, conforme au plan de bataille que M. Philippe Beaussant avait conçu avec moi.

Le « *Choix de Richelieu ou la mort de l'Académie* » tel est le défi de cette élection historique. Pour vous en convaincre, dans ma présente lettre de candidature, je me suis attaché à vous exposer point par point : I. L'enjeu existentiel de l'élection du 27 mars ; II. La descente aux enfers de l'Académie ; III. L'Appel « *A la reconquête de la langue française* » de Madame Hélène Carrère d'Encausse ; IV. La ligne rouge de Sodome et de Gomorrhe ; V. Richelieu et Marianne : les deux figures symboliques de la « *Guerre de représentation* » linguistique : à la recherche de leurs principes actifs symboliques ; VI. Le « *Choix de Richelieu* » ou le « *Choix de Marianne* » ; VII. La décision de « *déchéance* » de la 2^{ème} Académie ; VIII. La solution de l'arc français ; le franc-parler de la langue de Molière et non plus le double langage d'inversion orwellienne de la langue de Marianne.

Un monde à l'envers

« *Le monde marche sur la tête !* ». Le constat est général, mais ce n'est pas l'Académie d'aujourd'hui, c'est le bon vieux sens paysan qui a le mieux percé le secret de cette folie en montrant que la racine du mal était linguistique, qu'il était dans le langage inversé, dans le fait que les mots d'aujourd'hui étaient mis à l'envers.



Pourtant, cette inversion systématique du « *langue révolutionnaire* » dominant, c'est bien l'académicien La Harpe – gloire à la 1^{ère} Académie ! – qui, le premier, en avait fait le constat, au vu de l'inversion des promesses de la Révolution de 1789 en massacres de la Terreur de 1793 ! Sous le coup, on aurait pu penser que cette inversion systématique des faits par rapport aux mots était un accident de l'histoire. Mais, 150 ans plus tard, George Orwell, à l'école de la Révolution soviétique, fille de la révolution française, a fait le même constat linguistique dans son livre « *1984* ». Et désormais, plus de deux siècles après La Harpe, le constat est général, jusqu'au plus petit village.

Enfin, dans son appel solennel du 5 décembre 2013, hélas sans lendemain, Madame Hélène Carrère d'Encausse a fait le constat que la langue française était « *dévorée de l'intérieur* » par un processus linguistique orwellien, avant d'être elle-même entraînée dans son gyrobroyeur. A ce jour, la course à l'abîme d'un monde dont le langage et *la Loi* à sa suite sont devenus fous, comme l'a si bien démontré La Harpe, se poursuit. Aucune réponse d'*Autorité* n'a encore été apportée à l'attente universelle des Français, comme du monde entier, en état de sidération et ne sachant que dire à la manière des paysans qui en sont réduits à mettre symboliquement leurs panneaux de villages à l'envers.

La langue française prédestinée

Loin d'être une institution du passé, comme le persifle, à *contre sens*, *La Ligue des Droits de l'Homme* (LDH), au nom du *Bonnet phrygien d'inversion des Valeurs*, l'Académie française a été prédestinée, par Richelieu, à sauver la France et le monde de cette *folie d'inversion du langage* qui s'avance masquée sous la figure symbolique du Bonnet phrygien de Marianne, en se prévalant des principes et de la nouvelle religion des Droits de l'Homme, mais en faisant en réalité « *au nom de la liberté* » exactement l'inverse de ce qu'elle avait dit en parole, selon la célèbre formule d'inversion type d'Orwell « *La liberté c'est l'esclavage* ».

En vous instituant « *Juge de la langue, par essence et en droit* » (Druon), Richelieu a prédestiné l'Académie française à être la seule « *Autorité mondiale, universelle et incontestable* », à pouvoir et devoir statuer et condamner sans appel cette « *langue révolutionnaire* » d'*Inversion systématique* – révélée par La Harpe et confirmée par Orwell – qui, depuis trois siècles, dévore inexorablement l'Intelligence humaine de l'intérieur, en la laissant sans défense et en annihilant en premier lieu les trois Valeurs cardinales régissant la morale des hommes et la conduite des gouvernement : la Vérité, la Justice et la Liberté !

Hélas, au lieu de condamner ce « *Tout-Inversionnisme* » qui dévore notre faculté de penser, selon les mécanismes décrits par La Harpe-Orwell, et qui constitue la menace existentielle suprême pour notre Intelligence et pour toutes ses dépendances ; au lieu de répondre en actes à l'Appel au réarmement de la langue française auquel en appelait Maurice Schumann dès 1975 ; au lieu de suivre le plan de bataille de Philippe Beaussant et d'accepter mon « *talent* » de linguiste, l'Académie en est restée à l'Appel à la Reconquête du 5 décembre 2013 ! Oublieuse de cette brève initiative sans lendemain, l'Académie a baissé les bras et, plus grave encore, elle a feint d'ignorer l'appel à la Reconquête de la langue de Philippe Beaussant et de Jean-Denis Bredin !

C'est ainsi que, depuis plus de deux siècles, d'abord lentement, puis d'un pas accéléré ces derniers temps, vous vous êtes éloignés non seulement de la figure emblématique de Richelieu – et donc de son pouvoir symbolique, –, mais plus encore de ses points cardinaux, de ses principes, de ses règles de certitude, et même, maintenant, des principes de non-contradiction, de probité et d'universalité du dictionnaire, les plus élémentaires.

La principale « *menace existentielle* » pour la France, c'est cette *Inversion des Valeurs* qui dévore la langue française et ses outils de compréhension de l'intérieur, en laissant l'Intelligence et la France sans défense. Le moment est donc historique et vital pour l'Académie comme pour la langue française et la France à sa suite. C'est maintenant que « *Juge de la langue par essence et en droit* » (Druon), l'autorité doit d'Autorité apporter la réponse attendue de tous pour donner le coup d'arrêt définitif qui s'impose à la folie collective actuelle, en dénonçant dans l'inversion orwellienne systématique du langage sa racine essentielle : le « *Tout-Inversionnisme* » qui s'affiche jusque dans les domaines les plus inattendus comme en justice !

Le vide de talent linguistique à combler

Car, hélas, en s'éloignant de sa mission de défense de la langue française, « *A l'immortalité* », en se laissant absorber par la promotion des nouveautés littéraires vouées « *A l'éphémère* », l'Académie s'est progressivement vidée de tout impératif catégorique linguistique, au point de ne plus avoir admis de linguiste ou de grammairien en son sein depuis longtemps. A cet égard, l'écart entre l'absence de talents linguistiques de l'actuelle composition de l'Académie et la multitude des compétences académiques du XVIIème, du XVIIIème siècle, voire même du XIXème et du début du XXème, est saisissant. En quittant la linguistique pour la littérature – et quelle littérature ! – l'Académie s'est aveuglée au point de ne plus disposer des talents élémentaires lui permettant

d'être à la hauteur du défi lancé à la langue française par le « *Tout-Inversionnisme* » orwellien actuel.

Et voilà pourquoi, pour compenser cette lacune abyssal, je vous adresse ma candidature de linguiste – avec ce « *talent* » d'aptitude à la défense de la langue française exigée par Richelieu pour être éligible et remplir la mission première de l'Académie –, pour vous permettre de remettre enfin l'Académie et la langue française à l'endroit par un choc de « *Prise de conscience* », par un « *Coup de majesté* » sans précédent. Ceci, en m'admettant au sein de votre illustre assemblée, par mon élection qui s'impose d'elle-même au fauteuil de mon mentor Jean-Denis Bredin, puisque mon « *talent* », répondant au « *Choix de Richelieu* », n'a pas de concurrent répondant aux quatre critères d'éligibilité comminatoire auxquels je peux seul satisfaire :

- 1) *Comme seul linguiste en appelant à réarmer le langage et l'intelligence depuis 1977* : le seul dont une part essentielle de l'œuvre est consacrée à l'inversion du langage – dans toutes ses composantes : mathématiques, lexicales, grammaticales, rhétoriques, poétique, sophistiques, symboliques, juridiques et judiciaires, artistiques, etc. –, à la géométrisation de l'espace lexical, à la datation des mots et au transfert des mots-concepts du champ des mathématiques vers le champ politique, en passant par la philosophie ; etc.
- 2) *Comme seul dont la candidature, depuis dix ans, est vouée à la Défense de la langue française* ; le seul dont la raison de la candidature s'identifie à l'Appel « *A la reconquête de la langue française* » du Secrétaire perpétuel de l'Académie, du 5 décembre 2013 ; le seul à se prévaloir de l'Appel de Maurice Schumann, de 1975, à forger les armes d'une vraie reconquête de la langue française (article XXVI des statuts) ;
- 3) *Comme le seul à dénoncer le désarmement du langage et de l'intelligence depuis 1977 et à en appeler à son réarmement* : à avoir pour expertise l'Inversion du langage ; à l'avoir pleinement identifiée et à proposer son antidote à la « *menace existentielle* » pour la langue française, l'Académie française et la France : le « *virus linguistique* » d'*inversion orwellienne du langage* » qui dévore la langue française de l'intérieur, ce « *Tout-Inversionnisme* » dont l'Académicien La Harpe a été le révélateur initial !
- 4) *Comme étant l'auteur, en 1997, du concept de « Guerre de Représentation »*, guerre d'aveuglement et guerre d'inversion du langage, sous toutes ses formes, dont la « *Règle d'or* » de mystification est de faire : Non pas un peu plus ou un peu moins mais « *exactement l'inverse* » !

Et voilà pourquoi, si l'on ajoute par surcroît une 5^{ème} raison de crédit à ma démarche de candidature de salut public – *qu'elle serait plus facile à mener à l'intérieur de l'Académie qu'à l'extérieur, si je devais acter sa « déchéance » pour en appeler à la restauration de la 1^{ère} Académie basée sur ses vrais principes* – oserai-je vous le dire, Monsieur le Secrétaire perpétuel, mon élection devrait être mathématiquement acquise, le 27 mars prochain, comme $2+2 = 4$ ou bien plutôt $4 > 0$!

Le signal fort de la rupture

Mais, ma personne n'est rien en soi dans cette affaire, mon élection ne saurait être que le signe opérant manifeste de votre rupture avec la racine du mal qui dévore la langue française de l'intérieur, avec la course continue à l'inversion orwellienne de la langue française, dont le symbole du « *Bonnet rouge* » que Victor Hugo a « *mis au vieux dictionnaire* » marque une étape probante décisive. Ma candidature ne saurait être que la Réponse de Richelieu à la quête désespérée de ces paysans dépourvus d'une langue de probité et de règles certaines pour se faire entendre et se défendre. Elle ne saurait qu'être le signal de votre éloignement du langage d'inversion dont la « *Figure du Bonnet phrygien de Marianne* » est le symbole de défaite, depuis trois siècles, et de votre retour à la langue régaliennne de Molière dont la « *Figure de Richelieu* » est le symbole de victoire et de gloire depuis, pour le moins, la création de votre glorieuse Académie.

Le choix de la Gloire ou de la Honte, de la victoire ou de la défaite, de la langue de Molière ou de la langue d'Orwell, telle est la question à trancher le 27 mars prochain.

Sous le regard de Richelieu

Ce jour-là, sous le regard de Richelieu et dans le for intérieur de votre conscience, vous ne sauriez échapper au choix de trancher entre les deux figures symboliques présidant aux destinées de la langue française : celle de Richelieu, dont vous tirez votre pouvoir symbolique et qui a porté au zénith la magnificence de la langue française en Europe et dans le monde entier ; et celle du Bonnet phrygien de Marianne, dont la déchéance de la langue française tire son maléfice symbolique et opérationnel.

« *Il faut rendre l'injustice visible !* », disait Gandhi ! En rendant visible le choix symbolique qui vous incombe, le 27 mars, entre « *La figure de Richelieu* » et « *La figure du Bonnet phrygien de Marianne* », je rends son verdict moral inéluctable à vos yeux, aux yeux des paysans désespérés, comme aux yeux de tous ces Français qui veulent encore espérer en la Renaissance prochaine de la langue française et de ses valeurs cardinales, comme de tous ses fruits à en attendre, au-delà de sa beauté et de son élégance : la Vérité, la Justice et la Liberté !

Honte ou Gloire, trahison ou fidélité à votre mission, déchéance ou restauration de votre autorité comme « *Juge de la langue, par essence et en droit* » ? Quel sera votre choix : de rupture ou de déchéance ? Cette définition de l'Académie comme juge est d'ailleurs un marqueur décisif. C'est celle que Maurice Druon, précédent Secrétaire perpétuel de Madame Carrère d'Encausse, lui avait léguée comme un cap à suivre ! Hélas, elle l'a « *inversé* » – hiérarchiquement, grammaticalement et corrélativement – en : l'Académie française, « *greffier de la langue* » (12 février 2016) ! Quelle belle preuve d'inversion orwellienne de la propre définition de l'Académie française, dévorée de l'intérieur, par celle-là même qui en avait dénoncé le « *péril mortel* » !

In hoc signo vinces

Autant dire que l'élection du 27 mars marquera le moment historique de trancher, de faire le bon « *choix cornélien* », s'il en fut, entre les deux symboles de souveraineté inverses de la langue française que j'ai identifiés, qui sont à la racine de tous nos maux et du désarmement sans fin de notre intelligence, de notre langue, de l'Académie et de la France : celui de « *La figure de Richelieu* » ou celui du « *Bonnet phrygien de Marianne* » ! C'est la présence du Bonnet phrygien sur la tête de Marianne, qui rend votre choix cornélien, certes, mais qui le rend également glorieux, comme dans toute tragédie, voire toute tragi-comédie, pour intéresser la partie et vous mettre dans le bon état d'esprit engagé pour voter !

Lancer le signal de cette ruptures symbolique, entre ces deux figures inverses, pour retrouver l'intelligence, pleine et entière, du Verbe par le réarmement de la langue et de l'Académie française, en vous faisant retrouver les points cardinaux de l'Académie tous issus de la seule Raison – Règles certaines ; Outils (dictionnaire, grammaire, rhétorique et poétique) ; « *Talent* » pour défendre la langue, comme critère d'éligibilité ; le tout ordonné à « *A Immortalité !* » de la langue française –, tel est le défi vital de fidélité à Richelieu que je vous lance pour la prochaine élection.

Alors, pour y répondre victorieusement, quel doit être, ce jour-là, l'état d'esprit des *Immortels* – s'ils veulent le rester – pour ne pas manquer leur rendez-vous avec l'histoire ? En vous préparant à voter, vous devez considérer l'imposant tableau représentant le Cardinal de Richelieu, les réunions qui se tiennent symboliquement sous le regard de votre fondateur. Demandez-vous quel serait son vote de « *Raison* », conforme aux points cardinaux de ses Lettres patentes, à ses

Principes, à ses règles certaines et à son critère de talent d'éligibilité, tous voués « *A l'immortalité* » et non aux seuls caprices de l'actualité littéraire.

Sous son regard, osez-vous faire le choix inverse de celui de Richelieu, qui d'évidence ne saurait être que celui du « *talent* » de linguiste, pour faire celui d'un candidat du Bonnet rouge de la LDH ? Ce serait matérialiser le reniement de Richelieu et de votre raison d'être ; ce serait acter votre « *déchéance définitive* ». Pour être en accord avec vous-même, vous n'auriez plus le droit de vous prévaloir du symbole de Richelieu, ni de son autorité de fondateur ni de ses lettres patentes. Imaginez-vous alors devoir décrocher le tableau de Richelieu pour le remplacer par celui de Marianne pour présider vos réunions !



L'autorité du langage, comme de la politique, est d'ordre symbolique. Alors, avec l'inversion des symboles, c'en serait fini de « *Mystère de l'Académie* », fini de l'affichage de ses lettres patentes et de ses points cardinaux, fini de son décorum, de ses uniformes et des battements de tambour, fini enfin de son prestige et de sa raison d'être.

Monsieur le Secrétaire perpétuel, si, par malheur, le 27 mars prochain, vous ne faisiez pas le « *Choix de Richelieu* », une telle inversion signifierait que vous abandonneriez tout ce qui a porté la langue française de la certitude et de la « *non-contradiction* » – en un mot de la Vérité et de la Raison fondatrices de la Civilisation européenne – au sommet de sa magnificence, de sa puissance, de son intelligence, de son universalité et de sa gloire, celle du classicisme, du Grand siècle dont Voltaire a pu dire qu'il était « *le siècle le plus éclairé qui fut jamais* » et qui en a fait la langue de la diplomatie, du droit et de l'Europe, voire du monde entier des élites. Cela signifierait qu'en reniant le symbole de Richelieu pour adopter celui de Marianne, vous renonceriez à l'excellence de la langue de Molière pour faire le choix de la langue d'inversion d'Orwell, toute d'ambiguïté, de double langage et de mensonge : vous abandonneriez la langue de la victoire en faveur de la langue de défaite qui nous conduit à une descente continue aux enfers en dévorant notre organe de pensée et notre intelligence de l'intérieur.

Pire, en reniant votre devoir de fidélité à votre mission statutaire, pour refuser d'adopter l'antidote au « *Tout-inversionnisme* » que je vous propose – le réarmement de l'intelligence et de la langue française et remettant les points cardinaux de l'Académie à l'endroit –, vous feriez le choix suicidaire du « *chaos intellectuel* » qui fait tourner notre monde à l'envers !

Monsieur le Secrétaire perpétuel, « *In hoc signo vinces* », le « *Choix de Richelieu* » est le signal fort à adresser au monde entier pour sortir du « *chaos intellectuel* » actuel qui n'est pas inéluctable. L'Académie n'a pas le droit de refuser à la France le moyen d'en sortir ! Si vous refusiez cet antidote linguistique, inhérent au choix de Richelieu, vous en seriez redevable devant les Français comme devant l'histoire.

La gloire ou la déchéance

Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'avenir de la France est inséparable de la gloire comme de la probité de la langue Française. Il y a un pacte millénaire entre la probité de la langue française, l'Intelligence, la Justice et la liberté du monde. Pour redonner à la France et à sa langue la prédominance du rôle mondial qui leur revient, il est vital de restaurer leur indépendance dont le secret réside dans les statuts et principes fondateurs de l'Académie française – conçue comme une arme de guerre de conquête linguistique par Richelieu – qui ont porté au sommet le royaume de France en moins d'un siècle !

Ne vous y trompez pas ! Seul un signal fort de rupture avec la langue orwellienne qui dévore notre langue de l'intérieur pour y semer le chaos, avec son inversion des valeurs et avec sa figure symbolique du Bonnet phrygien de Marianne ; seul le retour affiché à une adhésion sans faille au symbole de Richelieu dans toute la déclinaison de ses valeurs ; seul le respect du critère d'éligibilité de Richelieu, exigeant un élu voué à la reconquête de la langue française avec le talent de linguiste qui lui fait défaut ; seul le respect de toutes ces conditions peut encore sauver l'Académie d'une « *déchéance* » inéluctable déjà engagée en 2013 par le Président-protecteur de l'Académie et assumée en plusieurs occasions, et d'un appel à sa restauration avec des principes vraiment fidèle à la 1^{ère} Académie !

Le verrou symbolique à faire sauter : l'image d'ambiguïté qui tue !

Monsieur le Secrétaire perpétuel, « *Un bon croquis vaut mieux qu'un long discours* » (Napoléon Bonaparte). Après le poids des mots, voici le choc sans appel de l'image symbolique. Pour vous convaincre de la rupture à accomplir avec la langue révolutionnaire d'inversion du Bonnet phrygien, qui dévore la langue de Molière de l'intérieur, je vous ai apporté la preuve par La Harpe, la preuve par Orwell, la preuve par la grammaire, la preuve par la fidélité à la mission dont Richelieu vous a investi, la preuve par la démonstration que le retour aux points cardinaux de vos statuts est le seul moyen de sauver la langue française du naufrage et de lui redonner son rôle de figure de proue universelle de l'Intelligence, de la Justice et de la Liberté.

Pourtant, de telles évidences ne vous semblent toujours pas suffisantes pour vous permettre de trancher le nœud gordien du conflit cornélien qui vous occupe entre la raison des preuves que je vous donne et vos sentiments imbriqués. Tel l'âne de Buridan, paralysé entre deux choix indécidables, vous êtes écartelé entre l'impératif de votre fidélité « *littéraire* » à la « *Figure de Richelieu* » et votre fidélité « *politique* » à la « *Figure de Marianne* ».

La langue de Molière est la déclinaison d'une Civilisation, d'une vision du monde, d'une morale, d'un art de vivre, etc. En vous faisant découvrir que la « *Figure de Marianne* » n'était pas seulement « *politique* », qu'elle se déclinait en langue orwellienne d'inversion de la langue de Molière et des points cardinaux de ses valeurs essentielles, je vous ai apporté la preuve que votre fidélité littéraire à Richelieu et votre fidélité à la « *Figure de Marianne* » sont inconciliables !

Venons-en au verrou symbolique à faire sauter ; à votre soumission à la « *Figure de Marianne* » et à la déclinaison orwellienne de ses valeurs essentielles : « *Liberté, Egalité, Fraternité, ou la mort* » (grammaticale, linguistique, sociale, morale, spirituelle et politique, sinon physique). Pour vous faire voir, toucher du doigt et admettre d'un seul coup, par un croquis et par une image choc, ce qu'une longue démonstration discursive pourrait encore vous permettre d'éluder, je vous livre, ci-dessous, l'image stupéfiante suivante, identifiant les trois devises identiques de la République française, du Grand Orient de France et des pirates, comme la déclinaison d'un seul et même symbole commun : le symbole du Bonnet phrygien !

Voici dont en image cette triple preuve iconographique déclinant le symbole commun (du Bonnet phrygien), les trois structures de gouvernance (La République, Le Grand Orient de France, la République pirate des Frères de la côte) et leurs valeurs essentielles identiques (Liberté, Égalité, Fraternité), ces valeurs équivoques au nom desquelles ces structures de pouvoir exercent leur autorité et déclinent leur discours souverains.



Le maillon manquant de l'Art royal, dont il faut doter l'Académie !

Cette image de l'ambiguïté qui tue ! Cette triple identification de la Gouvernance de la République, du Grand Orient de France et de la Piraterie, par l'Art royal des symboles, voilà l'image que vous devez toujours garder présente l'esprit lors du vote historique du 27 mars prochain, pour oser briser vos chaînes, pour faire enfin sauter le verrou symbolique du Bonnet phrygien et de sa langue orwellienne d'inversion qui dévore notre langue de l'intérieur.

Voilà la preuve symbolique incontestable de l'incompatibilité totale – logique, grammaticale littéraire et linguistique – entre la déclinaison linguistique du symbole de Marianne et celle de Richelieu dans la langue de Molière. La puissance de l'outil symbolique s'illustre magnifiquement dans un fait historique. Après l'assaut des Tuileries, le 10 août 1792, l'administration reçut l'ordre de substituer la « *Figure du Bonnet phrygien* » à la « *Figure du Roi* » dans les impressions des sceaux régaliens des archives. Comment prouver d'une manière plus lumineuse, la substitution de « *la langue orwellienne d'inversion du Bonnet phrygien* » à la « *langue du roi* » qu'est la langue française « *par essence et en droit* » !

C'est par défaut de maîtrise des outils symboliques, d'Art et d'Arithmo-géométrie, que l'Académie est restée aveugle à l'inversion – grammaticale, morale et politique – de la langue française par l'inversion des *Commandements de Dieu*, en *Droits de l'Homme*, à partir du 5 octobre 1789. C'est par ce vide abyssal, qu'aveugles à la prodigieuse révélation de La Harpe, les Immortels

se sont trouvés désarmés devant l'avancée triomphante de la langue d'inversion déclinée du Bonnet phrygien et de ses valeurs d'équivoque, inverses des certitudes de l'admirable langue de Molière.

Que, par le coup d'éclat de mon élection, l'Académie marque enfin sa rupture avec l'évolution orwellienne de la langue de Molière, ou bien qu'après avoir dû acter sa « *déchéance* » par défaut, il faille refonder une 3^{ème} Académie revenue à la plénitude des principes de la 1^{ère} Académie de Richelieu, quoi qu'il en soit, il faudra, en plus du dictionnaire, de la grammaire, de la rhétorique et de la poétique, incorporer une nouvelle et cinquième discipline dans l'article XXVI des statuts et règlements de l'Académie française ainsi pleinement réarmée : « *L'Art royal* », dont l'absence suffit à expliquer sa défaite en rase campagne devant l'attaque de la langue anglaise, identifiée par Madame Hélène d'Encausse, et son avatar d'inversion orwellienne du Bonnet phrygien.

La Gloire du réarmement de l'Intelligence, c'est maintenant !

Voilà la vraie révolution du réarmement de l'Intelligence et l'Art royal à opérer sans attendre !

Pensez à la gloire du retour à la plénitude de l'Intelligence « à la française » devant résulter de ce couronnement de ses statuts et de ses Lettres patentes !

Pensez à la gloire de la langue française et de la France lorsqu'elles étaient régies par les vraies valeurs pleines, réalistes, du Beau du Vrai et du Bien, et non pas par les fausses valeurs d'ambiguïté, nominalistes : Liberté, Egalité, Fraternité ou la Mort, au nom desquelles, justement, l'Académie française, la première, fut supprimée en 1793.

Pensez à la gloire de sortir la langue française des chaînes de la « *langue révolutionnaire* » orwellienne d'inversion de Marianne, de la rendre à elle-même en la réarmant par le retour aux règles d'or des lettres patentes de l'Académie et de la mission que Richelieu lui a confiée.

Pensez à la Gloire en résultant de permettre ainsi, par le réarmement de la langue et de l'Académie française rendue à elle-même, de réarmer l'intelligence « à la française », de réconcilier la langue de l'Académie et le bon sens paysan et de permettre à la France de jouer à nouveau son rôle historique dans le monde.

« Car le mot c'est le Verbe et le Verbe c'est Dieu ! » (Victor Hugo)

Le poisson pourrit par la tête, la tête par la langue, et c'est par l'inversion du langage – le « *Tout-inversionnisme* », tout azimut – que le chaos intellectuel s'est installé dans tous les domaines et a mis le monde à l'envers jusqu'à faire exploser le bon sens paysan.

Pris à sa racine, le problème substantiel de notre monde actuel – de « *décivilisation* » – étant on ne plus simple, puisque c'est « *l'inversion du langage* » systématique désarmant notre intelligence, il s'en suit que sa solution de principe de réarmement de l'intelligence ne saurait qu'être, elle aussi, on ne peut plus simple. A l'évidence, c'est sa remise à l'endroit, dans le bon sens, c'est le « *Tout-désinversion* » dans tous les domaines, comme l'a prouvé, en l'an III de la Révolution-Inversion du langage officiel, Jean-François La Harpe.

Alors, pourquoi un tel antidote à tous nos maux essentiels n'est-il pas appliqué ? Parce qu'autant la détection du mal est facile à constater – la mise à l'envers des panneaux par les paysans et de nombreuses émissions, comme « *On marche sur la tête* » en témoignent ! – la mise en œuvre de son antidote – du « *Tout-désinversion* » – suppose la connaissance consommée de la linguistique et de l'Art royal, science totalement ignorée en France et qui nécessite d'être prise en compte par une institution telle que l'Académie, d'où mon projet de l'inclure à l'article XXVI de vos statuts.

Il est dramatique que la France, et en l'espèce l'Académie française, aient perdu la suprématie de l'intelligence du Verbe comme en témoigne le prestige de l'Université de Paris, la plus ancienne d'Europe avec celle de Bologne, et l'élévation du français comme langue de la diplomatie, du droit, de l'Europe et de ses élites jusqu'à se voir dévorée par la langue d'Orwell.

Il ne tient qu'à vous, Monsieur le Secrétaire Perpétuel, de retrouver cette suprématie du Verbe en vous mettant à l'école critique des procédés utilisés par celui qui s'est prévalu d'avoir fait la Révolution littéraire, trente ans après la Révolution politique de 1789, Victor Hugo lui-même, qui, dans la « *pensée sauvage* » de ses « *Contemplations* », vous montre comment déployer « *le mot magique* » de sa « *pensée sauvage* » dans toute sa puissance « *Car, dit-il, le mot c'est le Verbe et le Verbe c'est Dieu* » !



Victor Hugo, assis sur les conventions (l'Académie française et le Théâtre français)

Sous le génie de Victor Hugo, vous serez amené à découvrir comment sa contrefaçon du Verbe et des mots, utilisés à l'envers de leur sens essentiel ne sont qu'une étape éphémère dans la course à l'abîme dénoncée par Maurice Schumann et par Hélène Causse d'Encausse. Ce qui explique que la France n'ait plus rien à dire au monde et qu'il suffit – après avoir purgé la langue française du langage d'inversion du Bonnet phrygien de Marianne et de ses mots équivoques dont Molière nous dit qu'ils sont la cause de nos maux essentiels – de remettre le sens des mots à l'endroit pour redonner toute sa puissance d'enchantement à la langue de Molière et toute son autorité à la voix de la France pour adresser enfin au monde un message alternatif à l'avenir désespérant d'Orwell.

« *Le choix de Richelieu ou la Mort !* », c'est maintenant ou jamais !

Monsieur le Secrétaire perpétuel, veuillez donc, je vous prie, informer l'illustre Compagnie que je me présente à ses suffrages comme candidat au fauteuil de M. Jean-Denis Bredin le dernier académicien qui fut fidèle au « *Choix de Richelieu* » et à la « *Reconquête de la langue française* », lui qui, en 2019, sauva l'honneur de l'Académie en donnant son visa à ma Réponse, en son lieu et place, à la Cour de cassation sur la question vitale du « *masculin générique* » agissant au principe même du processus de jugement ; veuillez la renseigner sur la motivation de ma candidature, la seule vouée à la « *Reconquête de la langue française* », en réponse à l'appel solennel de Madame Carrère d'Encausse, auquel nul autre ne répondit, et selon le mandat de mission que m'ont donné MM. Philippe Beaussant et Jean-Denis Bredin pour assurer la continuité historique de l'œuvre statutaire de Richelieu ; veuillez lui signifier que, lors de l'élection historique du 27 mars prochain au fauteuil de M. Jean-Denis Bredin (F3) devant acter de son respect ou de son non-respect du « *Choix de Richelieu-Molière* » – antithèse du « *Choix de Marianne-Orwell* » –, choix dont dépendent la survivance ou la « *déchéance* » sans appel de la 2^{ème} Académie, d'ailleurs fondée sur

des principes différents de la 1^{ère} ; veuillez insister enfin, auprès de votre illustre compagnie, sur la détermination de mon offre de réarmer l'Intelligence, par le réarmement de la langue et le réarmement de la langue française par celui de l'Académie, pour réenchanter l'avenir. En vous renouvelant mon souhait de vous rencontrer avant l'élection du 27 mars, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'hommage de ma très haute considération.

Arnaud- Aaron Upinsky

cc. Sylviane AGACINSKI, Dominique BONA, Barbara CASSIN, François CHENG, Jean CLAIR, Antoine COMPAGNON, Claude DAGENS, Florence DELAY, Xavier DARCOS, Florence DELAY, Michael EDWARDS, Dominique FERNANDEZ, Alain FINKIELKRAUT, Raphaël GAILLARD, Patrick GRAINVILLE, Jules HOFFMANN, Christian JAMBET, Dany LAFERRIÈRE, Marc LAMBRON, Amin MAALOUF, Andreï MAKINE, Jean-Luc MARION, Pierre NORA, Erik ORSENNA, Pascal ORY, Angelo RINALDI, Daniel RONDEAU, Pierre ROSENBERG, Jean-Marie ROUART Jean-Christophe RUFIN, Danièle SALLENAVE, Maurizio SERRA, François SUREAU Chantal THOMAS Mario VARGAS LLOSA Frédéric VITOUX Michel ZINK
